



Personnels d'encadrement stagiaires

Année 1

Formation professionnelle initiale

Promotion 2026 - Claudie HAIGNERÉ

Le mot du Recteur de l'académie de Créteil

De chaleureuses félicitations vous sont dues pour avoir choisi de rejoindre les métiers de l'encadrement, donc pour servir autrement notre institution. Soyez les bienvenus dans notre belle académie. Issus d'horizons et de métiers différents, vous allez contribuer, chacune et chacun dans vos missions respectives et de manière complémentaire, à aider chacune et chacun de nos élèves à trouver, dans l'école et par elle, un chemin d'émancipation et de réussite.

Je souhaite que vous profitiez pleinement de la formation proposée cette année par l'académie. Puisse-t-elle vous permettre de développer vos compétences autour de cinq axes :

- investir une posture de cadre ;
- accueillir et encadrer des personnels aux statuts variés ;
- acquérir des compétences utiles à vos nouvelles missions prenant en compte votre expérience antérieure ;
- construire un pilotage pédagogique qui permette d'accompagner les évolutions en cours et de défendre les valeurs de notre École ;
- mener à bien des projets en lien avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales au service de nos élèves.

Cette année d'alternance est aussi l'occasion d'expérimenter dans votre cadre d'exercice les éléments abordés en formation, de manière à appréhender concrètement la dimension de pilotage inhérente à vos nouvelles fonctions. Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur l'accompagnement renforcé qui vous est proposé afin d'adapter votre stratégie aux besoins et contraintes de votre environnement professionnel. Je vous encourage vivement à solliciter les différentes ressources mises à votre disposition.

Votre formation a été pensée dans un esprit de complémentarité et d'articulation entre les échelons national et académique. Elle s'inscrit à la fois dans le cadre des objectifs de la nouvelle organisation de la formation professionnelle initiale, du nouveau schéma directeur de la formation continue 2026-2029 et dans celui de l'école académique de la formation continue. Elle marque une étape importante de votre développement professionnel.

Avec tous mes vœux de réussite et de plein épanouissement dans vos nouvelles fonctions.



Jean-François CHANET
Recteur de l'Académie de Créteil

Le mot de la Déléguée Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement (DAFPE)

Chères lauréates, chers lauréats,

Je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre réussite aux concours des personnels d'encadrement de l'Éducation Nationale. Vous entrez dans une fonction porteuse de responsabilités et d'engagement au service de l'école de la République.

Votre promotion porte le nom de Claudie Haigneré, première Française à avoir séjourné dans l'espace. Médecin, scientifique, exploratrice et femme d'engagement, elle a su conjuguer rigueur, esprit d'innovation et capacité à agir collectivement dans des environnements exigeants et en constante évolution. À travers ce choix, il s'agit de mettre à l'honneur des qualités qui trouveront pleinement leur place dans l'exercice de vos nouvelles responsabilités : la curiosité intellectuelle, l'adaptabilité, le sens de l'intérêt général et la confiance dans la force du collectif.

La formation que vous allez suivre, en académie et à l'IH2EF, est pensée pour vous accompagner progressivement dans votre nouveau métier grâce à des modalités variées. Il s'agira de vous guider dans votre prise de fonction et la connaissance de votre environnement professionnel, de développer les compétences de pilotage d'un cadre, de construire votre identité professionnelle commune et de préparer à l'adaptation continue face aux évolutions du système éducatif. En effet, la formation initiale des personnels de direction et d'inspection conduit, des professionnels aux parcours très divers, à l'exercice d'une fonction qui requiert la capacité non seulement d'assumer des responsabilités mais encore celle d'incarner l'éthique exigeante d'un représentant de l'État.

Cette formation s'inscrit dans un continuum de développement professionnel, prenant en compte non seulement la préparation au concours mais aussi la formation continuée, qui vous sera proposée durant deux ans à l'issue de votre titularisation, afin de poursuivre les échanges professionnels amorcés au sein de la promotion 2026.

Pour répondre à ces enjeux, votre première année de formation professionnelle initiale répond aux principes suivants :

- l'alternance qui permet l'enrichissement mutuel des temps de travail en responsabilité et des temps de formation à l'IH2EF ou en académie ;
- la personnalisation qui prend en compte les expériences antérieures et les besoins individuels de chacun à travers l'élaboration d'un programme personnalisé de formation (PPF) ;
- l'inter-catégorialité qui développe une culture commune entre personnels d'encadrement et soutient des dynamiques collectives ;
- l'ouverture à des contextes professionnels différents qui enrichit le regard porté sur les évolutions des métiers de cadres, la conduite du changement ou la modernisation de l'action publique.

Le présent livret récapitule les éléments constitutifs de votre formation professionnelle initiale (Année 1) en présentant ses acteurs et les grandes lignes de son contenu, complémentaire de l'offre de l'IH2EF.

Je vous invite à investir pleinement ce temps de formation, à vous impliquer dans les échanges entre pairs et à vous appuyer sur les nombreux acteurs mobilisés à vos côtés. Votre chef d'établissement d'affectation (CEA) et votre chef d'établissement référent – CER (si vous êtes personnel de direction stagiaire), votre tuteur (si vous êtes inspecteur stagiaire), votre accompagnement départemental et académique (École Académique de la Formation Continue, acteurs départementaux, formateurs, A-DASEN, doyens...) sont à votre disposition pour vous apporter l'aide et le soutien nécessaires dans vos nouvelles fonctions.

Avec tous mes vœux de réussite dans cette nouvelle étape de votre engagement professionnel.

Martine SACHE
Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement

Sommaire



La formation professionnelle initiale des personnels d'inspection et de direction	5
Les acteurs de la formation	8
Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps	13
Les contenus de l'offre de formation académique 2026-2027	16
1. Descriptifs des modules communs aux personnels de direction / personnels des corps d'inspection stagiaires 2026	17
2. Descriptifs des modules destinés aux personnels des corps d'inspection stagiaires 2026	30
3. Descriptifs des modules destinés aux personnels de direction stagiaires 2026	46
 Annexes	 61
Le pilotage académique de la formation	62
Vos interlocuteurs	63
Arrêtés du 27 juin 2025	68

La formation professionnelle initiale des personnels d'inspection et de direction

L'organisation générale de la formation professionnelle initiale est définie au niveau national par les arrêtés distincts du 27 juin 2025 relatifs à la formation des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051900026/2026-05-03>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051900061/2026-04-22>

Ces deux arrêtés précisent que la formation professionnelle initiale des personnels de direction et d'inspection comprend :

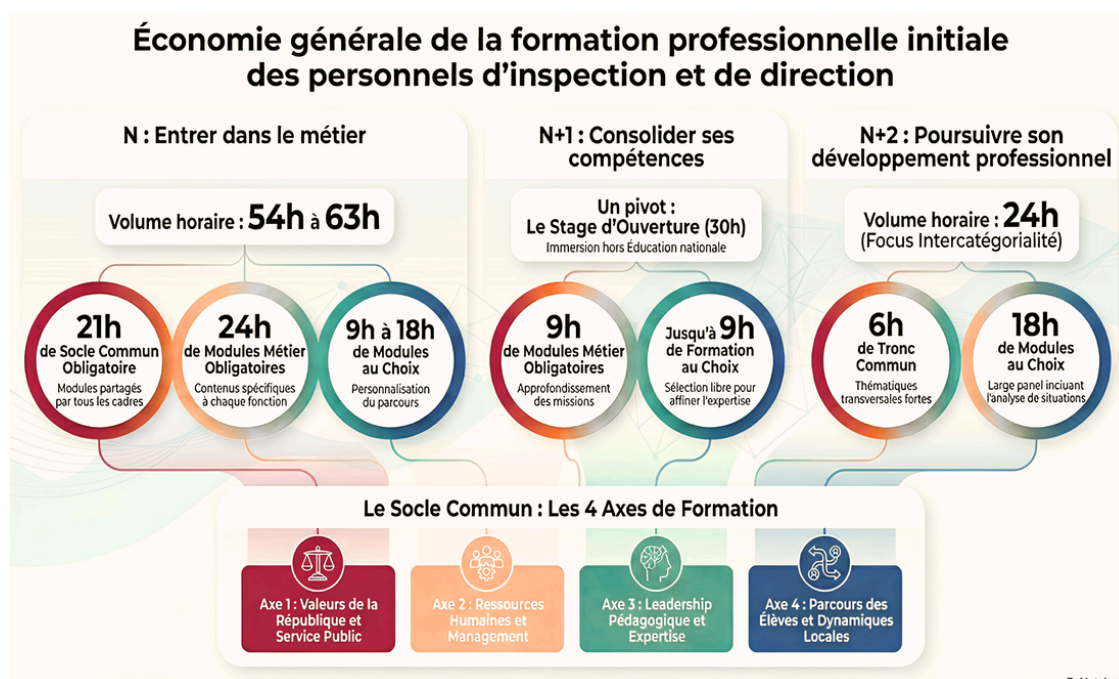
- une formation statutaire préalable à la titularisation, d'une durée minimale de 154 heures (dont 54 heures à minima délivrées par l'académie) ;

- une formation continuée dispensée pendant deux ans à l'issue de la titularisation.

La formation continuée comprend obligatoirement un stage d'ouverture, en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère chargé de l'éducation nationale, ou la participation à une action de mobilité internationale, d'une durée de 30 heures fractionnable.

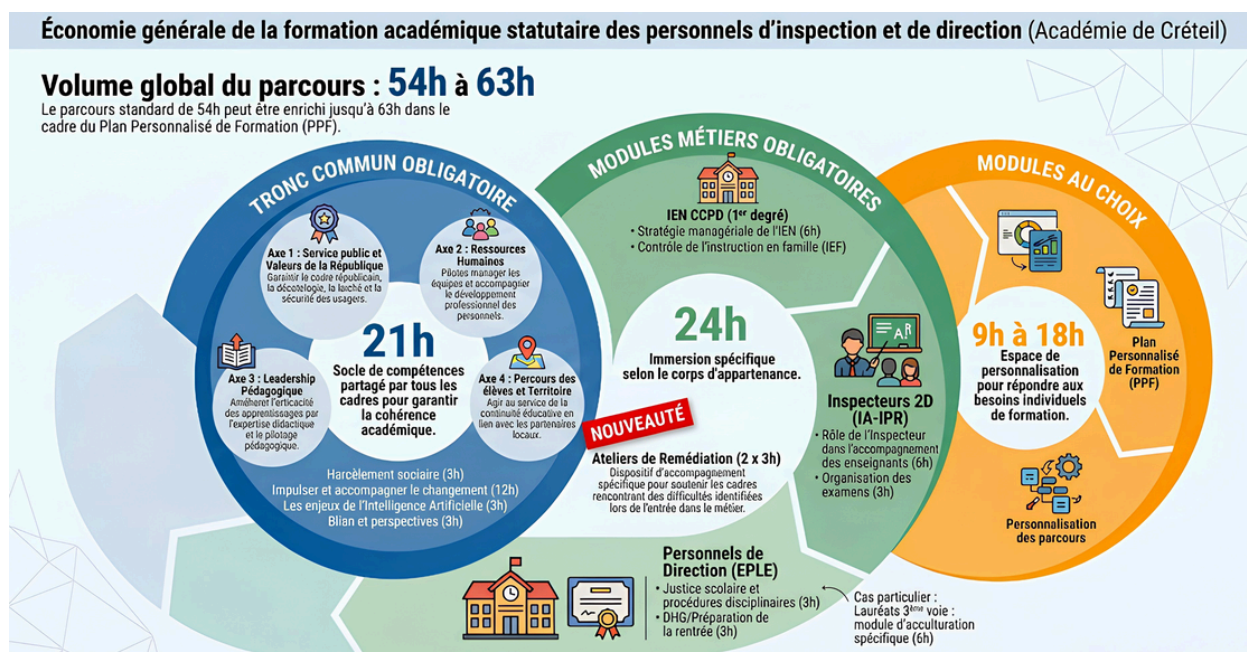
La formation professionnelle initiale a pour objets principaux de :

- permettre l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent ;
- professionnaliser les personnels d'encadrement dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif ;
- développer les compétences transversales relatives à une culture commune des fonctions d'encadrement.



La formation professionnelle initiale des personnels d'encadrement pédagogique vise la professionnalisation des personnels d'inspection et de direction dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif. En donnant à ces cadres une culture commune de la responsabilité et de l'engagement professionnel, elle accompagne et induit un changement de posture nécessaire à leur prise de fonction. Elle répond aussi à l'exigence d'adaptabilité du service public et dote l'encadrement des outils nécessaires à la conduite du changement.

Au sein de l'académie, la formation professionnelle initiale (Année 1) comprend un tronc commun obligatoire, des modules métiers obligatoires et des modules au choix. Un programme personnalisé de formation (PPF) sera arrêté par monsieur le Recteur. Chaque personnel stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité, d'engagement et de production.



L'académie retient tout particulièrement trois priorités stratégiques

1

Renforcer le positionnement institutionnel des personnels d'encadrement pédagogique

En tant que représentants de l'État, ils sont en charge de la mise en œuvre d'une politique éducative nationale (en école, en circonscription, en EPLE, dans l'académie) ce qui requiert la clarification des différents « périmètres de responsabilités, de compétences et d'appartenance », leur juste appréciation en situation, dans et hors EPLE, au dedans comme au dehors de notre administration. La formation doit apporter le maximum d'occasions de développement du sentiment d'appartenance à l'institution, constitutive de la loyauté et de la capacité à rendre compte.

2

Développer fortement la capacité coopérative des personnels d'encadrement stagiaires dans leur parcours de professionnalisation

L'axe III du nouveau schéma directeur de la formation 2025-2029 met l'accent sur la consolidation des compétences managériales et de pilotage et, notamment sur « la formation des encadrants (primo-encadrants inclus) au management d'équipes, à la conduite du changement et au dialogue social. »

Comme pilote et représentant de l'État, les personnels d'encadrement doivent :

- conduire le changement pédagogique et éducatif,
- accompagner et évaluer les personnels.

À l'interface entre le terrain des établissements et les autorités départementales ou académiques, un personnel d'encadrement pédagogique doit savoir concilier :

- respect du principe hiérarchique et souci de la loyauté,
- volonté d'installation de la confiance et de la bienveillance.

Il lui revient donc de contribuer activement à la coopération à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique interne ainsi qu'avec les partenaires et « usagers » (importance de l'alliance éducative avec les parents comme avec les élèves), grâce au renforcement des compétences psycho-sociales requises.

Les personnels de direction et d'inspection seront donc préparés à réfléchir et agir ensemble autour de thématiques professionnelles requérant leur collaboration. Des objets de travail partagés pourront donc justifier des modules communs.

3

Faire partager les objectifs du projet académique 2026-2030 : agir, innover, partager

En tant que pilotes pédagogiques, les personnels d'encadrement de l'académie de Créteil doivent fédérer les acteurs pour construire des trajectoires de réussite et favoriser l'ambition de tous les élèves. Cet objectif s'appuie sur l'usage concerté d'indicateurs afin de poser ensemble des diagnostics, d'évaluer collectivement les politiques suivies et de mettre en place un plan d'actions pour répondre aux besoins. Ce faisant, ils développeront leurs capacités stratégiques au service de la réussite des élèves.

En élargissant leur conscience et leur vigilance déontologiques, en faisant vivre les valeurs de notre République dans leur action quotidienne, en développant une éthique de la relation et un mode de communication de qualité, ils créeront les conditions de la coopération afin de permettre à l'individu comme au collectif de s'inscrire dans une dynamique positive d'efficience et d'épanouissement (<https://www.ac-creteil.fr/projet-academique-2026-2030-agir-innover-partager-123715>).

Les acteurs de la formation



L'École académique de la formation continue (EAFC)

La Déléguée Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement (DAFPE) :

- assure, sous l'autorité du Recteur et en coordination avec la directrice de l'École académique de la formation continue (EAFC), une mission de conception de la stratégie académique de formation des personnels d'encadrement ;
- élabore, met en œuvre et suit le dispositif académique de formation professionnelle initiale et continue des personnels d'encadrement ;
- met en œuvre la politique académique de formation des personnels d'encadrement ;
- veille à la coordination des différents acteurs académiques et à la bonne dynamique du processus de formation.

La DAFPE est le relais de l'IH2EF en académie.

Toute demande à l'IH2EF doit au préalable être soumise à la DAFPE.



Les conseillères en ingénierie de formation et les gestionnaires, en collaboration avec la DAFPE :

- mettent en place le calendrier des formations ;
- contribuent au suivi des formations et à leurs mises en œuvre ;
- assurent la gestion administrative et financière des actions de formation et des différents acteurs ;
- s'assurent du respect du cahier des charges de la formation et de son articulation avec le cadrage national ;
- aident à l'élaboration d'un bilan de la formation des personnels d'encadrement ;
- assurent une mission de veille sur les éventuelles difficultés repérées ;
- participent au pilotage du réseau et à la coordination des acteurs de la formation des personnels d'encadrement en académie.

➔ Les acteurs de la formation des personnels des corps d'inspection

● Le tuteur

Le tuteur joue un rôle essentiel dans la professionnalisation des inspecteurs stagiaires et dans la construction de leur posture :

- il accueille le stagiaire, favorise sa connaissance du contexte professionnel et de son environnement institutionnel ;
- il facilite l'adaptation du stagiaire à sa nouvelle fonction et participe au traitement des difficultés éventuellement rencontrées ;
- il contribue à la personnalisation de la formation du stagiaire par l'analyse de ses besoins, dans le cadre du programme personnalisé de formation (PPF), au regard des situations professionnelles rencontrées ;
- il identifie les acquis et les marges de progrès du stagiaire ;
- il concourt à l'évaluation du parcours de professionnalisation du stagiaire dans un esprit formatif, en lien avec le portfolio proposé par l'IH2EF ;
- il aide à la rédaction du rapport d'activités du stagiaire ;
- il veille à proposer des modalités d'accompagnement variées et adaptées aux besoins du stagiaire : visites conjointes, préparation, observation et analyse réflexive de situations professionnelles diversifiées, apports spécifiques sur la connaissance du territoire et des interlocuteurs, soutien à la prise en main des outils métiers etc.

Remarque : les personnels d'inspection recrutés par inscription sur liste d'aptitude ne bénéficient pas de tuteur. Toutefois, une demande argumentée peut être formulée auprès des doyens ou A-DASEN qui pourront la soumettre à la validation de la DAFPE.

● Les doyens (inspecteurs du 2nd degré)

Pairs expérimentés ayant une excellente connaissance de l'académie, des services du rectorat et de son fonctionnement, les doyens ont un rôle d'accompagnement et de conseils. Ils participent, de fait, à la formation des inspecteurs stagiaires du second degré.

● Les coordonnateurs de discipline (inspecteurs du 2nd degré)

En lien avec le bureau du doyen et avec certains services, ils jouent un rôle important dans la professionnalisation des nouveaux collègues et sont des ressources de proximité qui facilitent l'entrée dans le métier. Les inspecteurs stagiaires peuvent les solliciter afin de mobiliser leurs connaissances fines des interlocuteurs, des procédures et des usages.

● Les A-DASEN (inspecteurs du 1er degré)

Adjoints à la Directrice ou au Directeur académique des services de l'éducation nationale de chaque département, ils disposent d'une connaissance approfondie du département, de ses partenaires institutionnels, des services de la DSDEN, et du métier d'IEN. Ils contribuent à la formation des IEN stagiaires en charge d'une circonscription du premier degré et ont un rôle d'accompagnement et de conseils.

➔ Les acteurs de la formation des personnels de direction

Le rôle et missions des différents acteurs nationaux et académiques sont décrits dans le guide de l'IH2EF. Toutefois, l'académie de Créteil a fait le choix, concernant les personnels de direction, d'une coordination départementale.

● **L'Inspecteur d'Académie - Directeurs et Directrices d'Académie Adjoints des Services de l'Éducation Nationale (IA-DAASEN), correspondants départementaux**

C'est l'échelon départemental qui assure le suivi des personnels de direction en formation professionnelle initiale (Année 1). Dans ce cadre, le correspondant départemental :

- participe au comité académique de pilotage opérationnel et de suivi de la formation des cadres ;
- organise le suivi des stagiaires dans leur département, prend toutes dispositions utiles pour assurer la cohésion de la promotion (solidarité de réseau). Il peut décider de la mise en œuvre de temps de régulation à chaque fois qu'il le juge nécessaire (remontée d'informations sur la réception de l'offre de formation par exemple) ;
- après avoir participé à leur désignation par délégation du Recteur, il pilote le réseau des chefs d'établissements référents (CER) et coordonne leur action notamment au moyen de réunions de régulation, pour dresser des bilans d'étape sur le parcours de professionnalisation des stagiaires, et favoriser les échanges de pratiques entre pairs (harmonisation des modes opératoires d'accompagnement des stagiaires et mutualisation d'outils, etc.) ;
- reste en veille (en lien avec le CT EVS du département, l'IA-IPR EVS du secteur et la DAFPE), sur les éventuelles difficultés mais également sur les régulations nécessaires à mener auprès des chefs d'établissement d'affectation (CEA), CER comme des stagiaires (protocole d'alerte). Il prend toute disposition utile pour y remédier sur la base d'un diagnostic partagé de la situation ;
- participe, en étroite relation avec la DAFPE, à la production comme à la diffusion de toute information à caractère stratégique concernant la formation professionnelle initiale (Année 1), des stagiaires, des CEA, CER ou des formateurs.

● **Les animateurs départementaux placés auprès des IA-DAASEN, correspondants départementaux**

Dans son action de pilotage et de régulation départementale, le IA-DAASEN s'appuie sur des personnels de direction animateurs qui en assurent les traductions opérationnelles. Ils sont donc directement impliqués dans :

- l'organisation des actions de formation départementalisées dans le cadre de la maquette académique proposée par la DAFPE ;
- le suivi de proximité des stagiaires par le lien constant qu'ils entretiennent avec les référents ; leur point de vue sera entendu pour l'analyse des difficultés éventuelles d'un stagiaire, de la qualité de son investissement notamment dans le cadre des modules départementaux.

En relation avec la DAFPE, ils relayent et produisent de l'information opérationnelle sur les conditions et contenus de formation, à l'usage des stagiaires, des CEA, CER, formateurs et IA-DAASEN. Ils participent au comité de pilotage opérationnel de la formation à l'échelle académique.

Le conseiller technique départemental pour les établissements et la vie scolaire (CT EVS)

Par la nature même de ses fonctions auprès de l'IA-DASEN, le CT EVS départemental recueille les informations utiles relatives aux situations de tensions que peuvent traverser certains EPLE (dégradation de leur climat scolaire...). Aux côtés de l'IA-DAASEN, il sera donc partie prenante de l'analyse du contexte d'exercice éventuellement complexe ou difficile des stagiaires.

Au-delà du diagnostic qu'il pourra croiser avec le CER, l'IA-IPR EVS, l'IA-DAASEN, le personnel de direction - animateur départemental, il apportera le conseil d'un personnel de direction expérimenté, avisé et porteur d'une connaissance fine des codes ou habitudes de fonctionnement de l'administration départementale.

L'IA-IPR – Établissements et Vie scolaire (EVS)

À partir de la connaissance qu'il a de l'établissement d'affectation, du chef d'établissement d'affectation (CEA), du chef d'établissement référent (CER) et du programme personnalisé de formation professionnelle initiale (Année 1), l'IA-IPR EVS rend visite au stagiaire avant les vacances de Toussaint pour une première prise de contact. En décembre/janvier, il procède à un premier bilan d'étape et réalise une observation d'une situation professionnelle. L'entretien de titularisation pourra être programmé à l'issue des vacances de printemps, sans que d'autres rencontres ou échanges intermédiaires ne soient exclus en cas de besoins ou de difficultés particulières.

En tout état de cause, l'IA-IPR EVS doit être informé des difficultés rencontrées par le stagiaire, notamment en cas de doute sur la titularisation, que l'alerte provienne du CEA, du CER, du IA-DAASEN ou du CT EVS départemental.

Le chef d'établissement d'affectation (CEA)

- il accueille et conseille le stagiaire au moment de son intégration dans l'établissement, comme dans son positionnement dans la fonction d'adjoint ;
- il prévoit, pour ce faire, des temps formalisés d'échange et de régulation, moments d'explicitation des stratégies mises en œuvre, afin de rendre lisible le fonctionnement de l'établissement. Des occasions d'interrogation et d'analyse de l'action conduite (auto-évaluation) et des opportunités de préparation et de projection des actions à venir ;
- il veille à former et à guider le personnel de direction dans l'utilisation des différents progiciels (ex : EDT, Pronote etc.) et à leur mise en œuvre au sein de l'EPLE ;
- il accompagne les nécessaires ajustements relationnels (avec les élèves, les personnels, les familles, les partenaires) et la construction d'une nouvelle posture institutionnelle de cadre (discrétion, neutralité et réserve, loyauté, sens du service public, exemplarité, etc.) ;
- il veille à l'installation d'une communication orale et écrite appropriée, à la cohérence entre les exigences posées aux collaborateurs et le comportement professionnel affiché (exemple de la ponctualité, de la tenue vestimentaire, etc.) ;
- il met en place des situations d'apprentissage variées et associe peu à peu le stagiaire aux actions de pilotage. Par exemple, il n'est pas envisageable que ce dernier reste à l'écart de toutes les étapes de la préparation de la rentrée (marge d'autonomie, offre de formation, effectifs, répartition de la DHG, élaboration de la structure, TRM, répartition de services, constitution des équipes et classes, EDT), de la mise en œuvre et du suivi de la politique pédagogique et éducative et de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AP, PPRE, parcours avenir, GPDS, etc.), de la GRH (gestion ou suivi des opérations collectives et des situations individuelles dont l'inspection et la notation) et de la politique de communication (élèves, professeurs, familles) ;

- il affine avec le stagiaire le programme personnalisé de formation (PPF) élaboré en lien avec le CER. Il peut en effet apporter sa connaissance du contexte d'exercice pour préciser les besoins de formation ;
- il aide à la rédaction du rapport d'activités du stagiaire ;
- il facilite le suivi assidu de la formation du stagiaire en tenant compte de son programme personnalisé de formation. Il veille en cela à anticiper les arbitrages entre activités en EPLE et temps institutionnels de formation ;
- il délègue peu à peu des tâches en responsabilité dans les domaines pédagogiques et éducatifs en explicitant les enjeux et le cadre réglementaire, pour mieux identifier les stratégies possibles de mise en œuvre, sans oublier de préciser les impératifs du film annuel de l'EPLE ;
- il permet la participation active du stagiaire dans les instances (CA, CP, CVC ou CVL, CESCE, CHSCT, CD etc.), par la prise en charge de points spécifiques comme le pilotage de conseils d'enseignements, de conseils de classes (préparés en amont pour une meilleure cohérence et équité de traitement des élèves).

Pour conclure, il aide le personnel de direction adjoint à construire une vision intégrée et globale de l'établissement : complémentarité des objectifs pédagogiques et éducatifs, évaluation de sa performance, identification des leviers mobilisables et des obstacles à lever ou à contourner dans la mise en œuvre de son projet. Le CEA est le premier formateur et l'acteur principal du parcours du stagiaire au sein de l'EPLE.

Le chef d'établissement référent (CER)

Le CER accompagne le stagiaire dans son parcours de professionnalisation en l'aidant, en lien avec le CEA, à se positionner dans ses nouvelles fonctions, à réguler sa pratique, à mobiliser ressources et réseaux à bon escient. Pour ce faire, il prend connaissance de l'architecture et des contenus de la formation initiale nationale et académique dont il doit se sentir partie prenante. Il est aussi en lien avec les animateurs départementaux pour assurer un suivi optimal du stagiaire.

- il organise des rencontres, échanges et temps d'analyse avec le stagiaire selon les modalités arrêtées par la DAFPE dans sa lettre de mission. Dans ce cadre, il sait écouter, dédramatiser, aider à la prise de distance et prodiguer conseils et encouragements. Il facilite la démarche continue d'auto évaluation du stagiaire ;
- il participe au cours d'entretiens avec son stagiaire à l'élaboration du programme personnalisé de formation académique (PPF) de celui-ci en vue d'une éventuelle validation par monsieur le Recteur ;
- il propose des apports complémentaires à ceux du CEA et à l'offre académique ou nationale de formation (articulation théorie/pratique) afin d'aider le stagiaire à contextualiser ce qu'il fait dans le cadre du fonctionnement global de l'EPLE ;
- il contribue à la formation du stagiaire dans la prise en main des progiciels (EDT, Pronote) ;
- il aide le stagiaire à anticiper les échéances du « film annuel », à prioriser les tâches et à distinguer l'essentiel de l'accessoire ;
- il peut aider le stagiaire à élaborer son rapport d'activités et à préparer son entretien de titularisation ;
- il dresse avec le stagiaire un bilan des effets de la formation professionnelle initiale (Année 1) et des perspectives de formation futures à l'aide de l'outil d'auto-positionnement (Portfolio) développé par l'IH2EF.

En conclusion

Personnel de direction ou inspecteur stagiaire, la formation dépend aussi de ce que le stagiaire en fait, en lien avec ses collègues de promotion (réseaux d'échanges informels).

Le travail sur les valeurs et l'acquisition de la posture d'un personnel d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, l'assimilation des connaissances afférentes, l'implication dans les activités professionnelles constitutives du « cœur de métier », nécessitent une démarche réflexive personnelle d'analyse et de synthèse qu'il revient au stagiaire de mener à bien avec le concours organisé de toutes les personnes associées à sa formation.

Dans ses fonctions d'adjoint ou d'inspecteur, le stagiaire est conduit à identifier des situations professionnelles qui sont ou seront pour lui porteuses d'enjeux au sens où il y jouera une partie de sa légitimité et de sa crédibilité. C'est dire l'importance du repérage des compétences à développer ou à acquérir par ordre de priorité en fonction du cycle annuel de l'activité des personnels de direction ou d'inspection, dans leur contexte territorial spécifique d'exercice.

Le tuteur ou les CER/CEA et le stagiaire pourront utilement s'appuyer sur le référentiel de compétences mis en place par l'IH2EF (voir espace Magistère Promotion 2026) qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation. Cette approche par compétences, qui prend la forme d'un Portfolio, doit favoriser l'analyse réflexive et permettre au stagiaire d'observer ses trajectoires de développement en orientant sa formation au service de son développement professionnel.

Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps

1

Des personnels d'inspection

La validation des parcours de professionnalisation des inspecteurs stagiaires ainsi que les procédures en vue de leur titularisation sont précisées par les articles 9 et 26 du décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié par décret n°2021-1392 du 26 octobre 2021 - art. 65.

« Le stagiaire bénéficie d'un parcours de formation statutaire personnalisé arrêté par le Recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement après échange avec le stagiaire concerné. Ce parcours prend en compte les compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures. Le stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité, d'engagement et de production. »

Fonction d'évaluation du tuteur

Le tuteur accompagne le stagiaire dans la personnalisation du parcours de formation. À l'issue de l'année de stage, il établit un rapport sur la manière dont les compétences métier ont été installées.

Procédures de titularisation

Concernant les lauréats du concours :

Les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 précité prévoient que les inspecteurs sont, à l'issue du stage, titularisés :

- pour les IEN : sur proposition du Recteur d'académie qui fonde son avis sur le rapport du tuteur et l'avis du IA-DASEN et qui peut recueillir au préalable l'avis de la cheffe de l'IGÉSR ;
- pour les IA-IPR : sur proposition du Recteur d'académie qui fonde son avis sur le rapport établi par le tuteur et qui peut être complété d'un rapport établi par la cheffe de l'IGÉSR. L'IGÉSR sera notamment sollicitée par les Recteurs pour les situations de stagiaires ayant nécessité un accompagnement particulier et pour lesquelles un avis réservé ou défavorable à la titularisation serait envisagé. La DE SE 2-2 devra être informée de cette saisine.

Pour les inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires relevant de la spécialité *« enseignement du premier degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale sera étroitement impliqué dans la mise en œuvre de cette procédure. »*.

2

Des personnels de direction

Le personnel d'inspection stagiaire produit un rapport d'activités, rédigé en lien avec son tuteur. Il sera transmis à :

- monsieur le Recteur pour les IA-IPR et les IEN 2nd degré (copie au doyen concerné),
- l'IA-DASEN (copie à l'A-DASEN) pour les IEN CCPD. Ce rapport servira de support à l'entretien auquel sera convié le stagiaire. A l'issue de cet entretien, l'IA-DASEN émet un avis argumenté.

La titularisation est ensuite proposée en commission administrative paritaire nationale (CAPN) à partir des avis proposés par monsieur le Recteur et, le cas échéant, de l'inspection générale. Elle est enfin prononcée par la ministre de l'Éducation nationale et fait l'objet d'une parution au Journal Officiel.

Rappel : la circulaire n°2009-053 du 7 avril 2009 précise :

« à l'issue de l'année de formation, le Recteur produit, pour chaque stagiaire, un avis relatif à la titularisation qui tient compte, d'une part, de la manière de servir des stagiaires, appréciée notamment lors du stage en responsabilité et, d'autre part, de l'assiduité et de l'engagement dont ces derniers font preuve dans le suivi de leur parcours individuel de formation ».

Concernant les recrutés par liste d'aptitude et détachés :

Les inspecteurs détachés suivent la formation initiale à l'instar des lauréats de concours.

Les personnels d'inspection nommés par liste d'aptitude ou par intégration directe sont titularisés dans leur corps d'accueil dès leur recrutement et radiés des cadres du corps d'origine. Toutefois, dans le cadre d'un parcours personnalisé, ils sont rattachés à la formation professionnelle initiale (Année 1).

L'agent détaché dans le corps des IA-IPR ou des IEN peut solliciter son intégration au terme de la période de détachement ou au cours de celle-ci, dès la fin de la première année. Une attention particulière sera portée à la situation des agents demandant une intégration après trois années de détachement. La demande d'intégration dans le corps au sein duquel ils étaient détachés, sera soumise à avis circonstancié du Recteur (en cas d'intégration, les personnels concernés font alors l'objet d'une décision de radiation de leur corps d'origine).

Les procédures de titularisation sont fixées

- Pour les lauréats de concours et les recrutés par liste d'aptitude par l'article 9 modifié du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001.
- Pour les fonctionnaires placés en position de détachement ou directement intégrés dans le corps des personnels de direction d'établissement par l'article 27 modifié du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001.

Dans le courant du mois de mai/juin, une visite de titularisation par l'IA-IPR EVS en charge du suivi du stagiaire est programmée en lien avec le CEA. En amont de cette visite de titularisation, l'IA-IPR EVS provoque tout échange utile avec le CEA (également producteur d'un rapport sur la manière de servir de son adjoint) ainsi qu'avec le CER, de façon à ce que le croisement des regards permette de construire un diagnostic étayé et partagé.

Cette visite fait suite à la production d'un rapport d'activités (3 à 4 pages maximum) préalablement adressé à l'IA-IPR EVS et à l'IA-DASEN et/ou l'IA-DAASEN par le stagiaire. La forme et le contenu de ce rapport sont laissés à son initiative. Il peut demander le conseil de son référent et/ou de son CEA. Le stagiaire tient en outre à la disposition de l'IA-IPR EVS tout document de travail attestant de ses diverses contributions au pilotage de son EPLE d'affectation. Un entretien avec l'IA-DASEN ou l'IA-DAASEN du département est également planifié au sein de département.

La commission administrative paritaire académique (CAPA) arrête les propositions de titularisation, de renouvellement voire de non intégration dans le corps dans le courant du mois de juin/juillet. Les propositions rectorales de non titularisation sont ensuite examinées par la Division de l'Encadrement du Ministère. La situation des stagiaires ayant un avis défavorable du Recteur est étudiée en CAPA puis en CAPN. Ils reçoivent leur arrêté de titularisation à l'issue de la publication au journal officiel.

● S'agissant des détachés

Une visite bilan d'étape est planifiée en mai-juin par l'IPR EVS en concertation avec le CEA. La production d'un rapport d'activités est également demandée au détaché. Le suivi concerté de l'adaptation au poste des détachés est comparable à celui des lauréats concours. « Les fonctionnaires détachés peuvent demander, à tout moment, à être intégrés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation. Au-delà d'une période de détachement de cinq ans, une intégration dans ce corps leur est proposée. » (décret N°2020-1030 du 11 août 2020). La visite de titularisation intervient à l'issue de la demande d'intégration du personnel détaché.

● Les différents niveaux de mise en alerte

Pour le stagiaire :

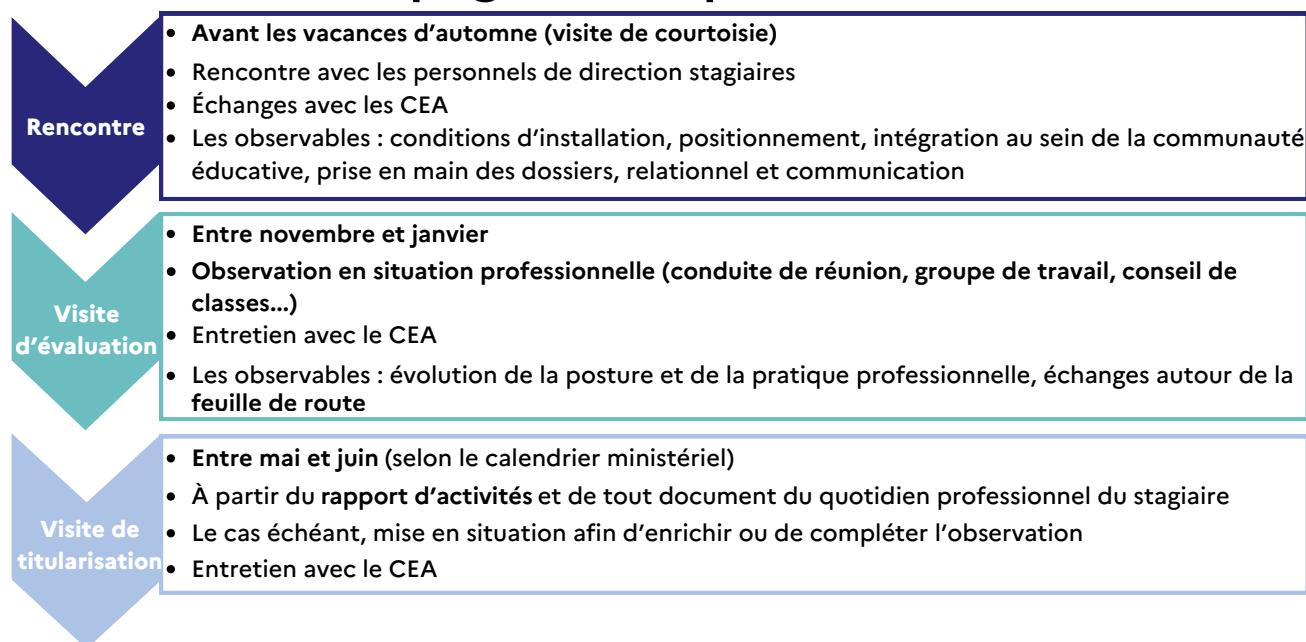
- 1er niveau : le CER (pair de proximité qui peut recevoir les confidences) ;
- 2e niveau : le CER communique auprès du comité de suivi départemental (IA-DAASEN, CT EVS départemental, animateurs départementaux, IA-IPR EVS) ;
- 3e niveau : l'IA-IPR EVS en lien avec le IA-DAASEN prévient la DAFPE pour une éventuelle adaptation du plan de formation.

Pour le CEA :

- le comité de suivi départemental et l'IA-IPR EVS.

● Procédure de titularisation et accompagnement par les IA-IPR EVS

Accompagnement par les IA-IPR EVS



En fonction des situations et à l'appréciation de l'IA IPR EVS, une visite intermédiaire supplémentaire pourra être prévue et encadrée par un relevé de conclusions de visite, porté à la connaissance de l'intéressé.

Les contenus de l'offre de formation académique 2026-2027

Les modules présentés dans ce livret vous permettent d'élaborer votre programme de formation académique.

Ce programme personnalisé de formation (PPF), d'une durée minimale de 54 heures (soit 9 jours), comprend des modules obligatoires ainsi que des modules au choix, que vous pourrez sélectionner en fonction de vos besoins.

Votre CEA, votre CER ou votre tuteur vous accompagneront dans l'élaboration de ce programme de formation, qui sera formalisé via une application EAFC dédiée, entre le 7 et le 30 septembre 2026.

1.

**Descriptifs des modules communs
aux personnels de direction /
personnels des corps d'inspection
stagiaires**

Promotion Claudie HAIGNERÉ

année 2026-2027

Module « Accueil en académie d'affectation »

Module obligatoire

Accueil institutionnel des personnels de direction et d'inspection stagiaires de la promotion 2026 affectés dans l'académie de Créteil

- **Ouverture de la séance et présentation du déroulement**

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) : Mme Martine Sache

- **Le rôle et la posture du personnel d'encadrement dans la construction d'un pilotage pédagogique en lien avec les priorités nationales et académiques**

Le Recteur : Monsieur Jean-François Chanet

- **Les aspects déontologiques des métiers de cadres**

Secrétaire général adjoint, Directeur des relations et des ressources humaines : M. David Beraha

- **L'accueil administratif des stagiaires**

Cheffe de division des personnels ATSS et d'encadrement : Mme Anne Tanguy et/ou

ou Cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction (BPID) : Mme Alizé Marie-Joseph

- **Le cadre général de la formation professionnelle initiale académique**

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) : Mme Martine Sache

- **Les modalités de titularisation des personnels de direction et d'inspection**

Les doyens des personnels des corps d'inspection du 2nd degré : Mme Alexandra Degraeve et M. Pascal Javerzac

La conseillère académique technique du 1er Degré : Mme Isabelle Del Bianco

Le coordinateur IA-IPR EVS : M. Régis Astruc

Type de formation et public visé : Formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h (hors PPF)

Date : 2 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Responsable opérationnelle : Martine Sache, DAFPE

Lieu : Université Paris Est Créteil - Campus André Boule - Amphithéâtre A1 - 83/85 av. du Général de Gaulle - 94000 Créteil

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Construire et valoriser son parcours de formation »

Module obligatoire

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en soutenant les dynamiques locales

Compétences ciblées

- Mobiliser les acteurs territoriaux

Objectifs pédagogiques visés

- Contribuer au développement professionnel.
- Prendre en compte la qualité de vie et les conditions de travail des personnels
- Définir ses besoins et élaborer un retour d'expérience

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Construction de l'identité professionnelle
- Valorisation des acquis de la formation et de l'expérience
- Présentation d'un outil innovant ou pratiques innovantes permettant de développer l'intelligence collective en grand groupe et mise en situation pour structurer la restitution de l'ensemble des expériences
- Projection dans les parcours de formation et développement professionnel

Modalités pédagogiques retenues

Intervention de facilitateurs (Ecolhuma)

- Présentation institutionnelle
- Forum-ouvert et échanges
- Retours d'expériences

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h (3h hors PPF)

Responsable opérationnelle : Martine Sache, DAFPE

Dates :

J1 : 06 octobre 2026

J2 : 01 juin 2027

Horaires :

J1 et J2 : de 14h à 17h

Lieux :

J1 : sera précisé ultérieurement

J2 : sera précisé ultérieurement

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Speed tutoring : rencontre avec les services partenaires du rectorat, enjeux et procédures de la coopération »

Module au choix

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en soutenant les dynamiques locales (personnels d'inspection)

Agir au service du parcours des élèves en s'appuyant sur des dynamiques partenariales (personnels de direction)

Compétence ciblée

- Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales.
- Inscrire l'action des personnels d'encadrement dans un cadre académique et territorial

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les modalités de travail et les interlocuteurs (qui fait quoi ? Pourquoi ? Qu'est-il attendu des personnels de direction et d'inspection du 2nd degré ?)
- Connaître le fonctionnement des services et les interlocuteurs pour favoriser le travail collaboratif

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés de l'EN dans le contexte cristolien
- Relations fonctionnelles entre services de gestion et encadrement pédagogique

Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring : rencontre avec les responsables des différents services du rectorat avec lesquels les personnels d'encadrement doivent collaborer. Développer les conditions d'une meilleure fluidité dans les relations entre acteurs porteurs de logiques et de lectures différentes des mêmes réalités professionnelles.

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026 (personnel de direction et personnels d'inspection 2D)

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Martine Sache, DAFPE

Date : 12 novembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Aspects RH : initiation »

Module obligatoire pour les personnels d'inspection 2D

Module au choix pour les personnels de direction

Axe 2

Impulser et accompagner les pratiques individuelles et collectives des personnels (personnels de direction)

Contribuer à la gestion et à la valorisation des ressources humaines (personnels d'inspection du 2nd degré)

Compétences ciblées

- Contribuer au développement professionnel
- Adapter son management aux différents contextes, aux personnels et aux situations
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

Objectif pédagogique visé

- Mieux connaître le cadre juridique de l'accompagnement des personnels

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Tour d'horizon des problématiques liées à la gestion des ressources humaines
- Présentation du contexte et de l'organisation académique

Modalités pédagogiques retenues

- Plénière
- Études de cas

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026 (personnels de direction et personnels d'inspection 2D).

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Julien Lalive, chef de division des personnels enseignants

Date : 18 novembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : Lycée Eugène Delacroix - Maisons Alfort

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Posture d'écoute et techniques d'entretien »

Module au choix

Axe 3

Exercer un leadership pédagogique et une expertise didactique (personnels d'inspection)

Exercer un leadership pédagogique au service de l'efficacité des apprentissages (personnels de direction)

Compétences ciblées

- Piloter la politique pédagogique et éducative au sein d'une structure éducative en sachant communiquer
- Adapter sa posture et ses réponses en fonctions des situations et des personnes
- Soutenir la réflexion et favoriser le travail collaboratif

Objectifs pédagogiques visés

- Être capable de mener un entretien structuré
- Savoir créer un climat qui favorise les échanges
- Savoir analyser les interactions et les adapter pour guider l'attention de la personne vers les éléments pertinents de la classe et de sa pratique
- Développer une écoute active

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Typologies des entretiens
- Techniques de l'écoute active
- Apports sur les postures et les valeurs
- Le guidage de l'entretien d'explicitation

Modalités pédagogiques retenues

- Apports de contenus théoriques
- Retours d'expérience
- Mises en situation

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnelle : Emmanuelle Maître de Pembroke, UPEC

Dates : 26 novembre 2026

Horaires : de 9h à 17h

Lieu : sera précisé ultérieurement

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Prévenir et agir contre le harcèlement scolaire et les violences »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Garantir le cadre républicain, la sécurité et la continuité du service public
- Porter et accompagner la mise en œuvre de politiques publiques
- Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire.

Objectifs pédagogiques visés

- Actualiser ses connaissances sur les dispositifs et méthodes de prévention contre le harcèlement scolaire et les violences en milieu scolaire
- Analyser les signaux faibles et le processus de harcèlement scolaire
- Organiser la prévention et la lutte contre le harcèlement au sein du territoire cristolien

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

✓ La prévention

- Les méthodes non blâmantes (Méthode de préoccupation partagée, Pikas, Farsta, Kiwa, cours d'empathie...)
- La sensibilisation via les concours, les journées, la passation des tests, les risques des réseaux sociaux, le safer Internet Day.
- Les nouvelles enquêtes de climat scolaire
- Le rôle des référents adultes et des ambassadeurs élèves
- Diagnostic de sécurité, diagnostic de sûreté
- Rôle du référent police, CLSPD, partage des informations

✓ Le traitement des situations

- Les protocoles (pHARe, Brisons le silence)
- L'organisation départementale et académique (cellules, EMS,)
- Les différents acteurs

Modalités pédagogiques retenues

- Magistère en autoformation 3 heures au préalable sur la lutte contre le harcèlement scolaire : <https://partage02.magistere.apps.education.fr/enrol/index.php?id=379>
- Présentiel

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Éric Metzdorff, CT EVS

Dates : 15 décembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : Lycée Saint Exupéry - Créteil

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Impulser et accompagner le changement pédagogique »

Module obligatoire

Axe 3

Exercer un leadership pédagogique et une expertise didactique (personnels d'inspection)

Exercer un leadership pédagogique au service de l'efficacité des apprentissages (personnels de direction)

Compétences ciblées

- Améliorer l'efficacité des apprentissages par l'expertise disciplinaire et le pilotage pédagogiques
- Exploiter les évaluations et les indicateurs disponibles pour définir des stratégies d'amélioration
- Impulser, soutenir et accompagner la réflexion didactique et pédagogique
- Favoriser le travail collaboratif des équipes pédagogiques et éducatives
- Contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles

Objectifs pédagogiques visés

- Mettre en place une méthodologie de projet en plaçant son action dans une dimension stratégique : construction d'un diagnostic, analyse des freins et des leviers, dynamique des groupes, éléments constitutifs du climat scolaire, prise en compte du contexte local...
- Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution
- Apprendre à combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Deux journées de formation :

- J1 : La notion de diagnostic dans la conduite de projet ;
- J2 : La notion de processus et d'accompagnement au changement : Comment accompagner les équipes vers les choix les plus pertinents correspondant aux besoins des élèves ? Comment saisir les opportunités des rencontres institutionnelles ? De quels leviers dispose-t-on ? Comment surmonter les freins ?

Modalités pédagogiques retenues

- Démarche de mise en perspective transversale (interprofessionnelle, multiscale) et de réflexivité sur le pilotage mené en EPLE ou sur un territoire (circonscription, district) : ateliers tournants, ressource, analyse et usage raisonné des indicateurs, mises en situation, travaux en groupes interprofessionnels, témoignages de pairs.

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 12h

Responsables opérationnels :

- Cécile Tybin, IA-IPR
- Rosendo Garcia, Personnel de Direction

Dates :

- J1 - 6 janvier 2027
- J2 - 3 mars 2027

Horaires : de 9h à 17h

Lieux :

- J1 - Lycée Émilie du Châtelet - Serris
- J2 - Nouveau Lycée de Vincennes - Vincennes

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Piloter le volet orientation du projet d'établissement »

Module au choix

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en soutenant les dynamiques locales (personnels d'inspection du 2nd degré). Agir au service du parcours des élèves en s'appuyant sur des dynamiques partenariales (personnels de direction).

Compétences ciblées

- Répondre aux enjeux d'orientation et de parcours scolaires des élèves
- Renforcer les continuités dans le parcours de l'élève
- Inscrire l'action de l'EPL et des cadres dans le projet académique

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les enjeux, les indicateurs de pilotage de l'orientation à l'échelle de l'établissement en lien avec le territoire et les priorités nationales et académiques
- Construire une démarche collective au service du parcours des élèves du bac-3 au bac+3, de l'égalité des chances, en luttant contre les stéréotypes, en ouvrant le champ des possibles
- Identifier les différents acteurs et leurs champs de compétence : Etat, Région, partenaires, Mission Ecole/Entreprise, acteurs économiques, Comités locaux écoles entreprises (CLEE), CMQetc.
- Mobiliser les ressources et les dispositifs : le référentiel des compétences à s'orienter, la plateforme Avenirs, les heures dédiées à l'orientation, la découverte des métiers

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Réalisation d'un diagnostic (à partir des indicateurs, des actions et partenariats déjà mis en place).
- Identification des étapes dans le processus d'orientation.
- Mobilisation des équipes pour définir, formaliser et assurer le suivi du Plan Pluriannuel d'éducation à l'Orientation (PPO) de l'EPL.

Modalités pédagogiques retenues

- Études de situations (élaborer le PPO d'un collège ou d'un lycée)
- Apports institutionnels

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026 (personnels de direction et personnels d'inspection 2D).

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Elisabeth Boyer, Déléguée régionale académique adjointe à l'information et à l'orientation

Date : 2 février 2027

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : Lycée Clément Ader – Tournan en Brie (sera confirmé ultérieurement)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Les enjeux de l'IA pour les personnels d'encadrement »

Module obligatoire

Axe 3

Exercer un leadership pédagogique et une expertise didactique (personnels d'inspection)

Exercer un leadership pédagogique au service de l'efficacité des apprentissages (personnels de direction)

Compétences ciblées

- Mobiliser le numérique éducatif, l'innovation et l'expérimentation pédagogique
- Porter localement des politiques publiques
- Contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les grandes étapes de l'évolution de l'intelligence artificielle et ses principales définitions
- Identifier les enjeux éthiques, juridiques et éducatifs liés à l'usage de l'IA dans le système éducatif
- Appréhender les opportunités et les limites des outils d'IA générative dans les missions des personnels d'encadrement
- Analyser les impacts de l'IA sur le pilotage pédagogique, l'évaluation et l'accompagnement des équipes
- Développer une posture critique et responsable face aux usages professionnels de l'IA

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Repères historiques et définitionnels de l'intelligence artificielle : des premiers systèmes experts à l'IA générative
- Les grands principes de fonctionnement des IA génératives et leurs usages dans l'éducation
- Cadre réglementaire, enjeux éthiques et égalité : protection des données, biais algorithmiques, esprit critique, inclusion et responsabilité
- Les enjeux de l'IA pour l'École : évolution des pratiques d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation
- Les usages professionnels pour les cadres : assistants personnels, aide à la rédaction, synthèse de documents, organisation du travail, préparation de réunions, communication
- Les impacts sur le pilotage pédagogique : accompagnement des enseignants, conception de séquences et d'évaluations, différenciation pédagogique, suivi des apprentissages
- Études de cas et échanges autour de situations professionnelles concrètes rencontrées par les personnels d'encadrement
- Identification des limites et points de vigilance : fiabilité des contenus, dépendance aux outils, vérification des sources et sécurité des données

Modalités pédagogiques retenues

- Conférence
- Témoignages

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Vincent L'hôpital, IEN ET-EG

Date : 25 février 2027

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : Lycée Emilie du Châtelet - Serris

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Gestion des situations sensibles ou extrêmes »

(Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de la Police)

Module au choix

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en soutenant les dynamiques locales (personnels d'inspection du 2nd degré)

Agir au service du parcours des élèves en s'appuyant sur des dynamiques partenariales (personnels de direction)

Compétences ciblées

- Développer des partenariats éducatifs et citoyens
- Inscrire l'établissement et son action dans un territoire
- Agir avec discernement et dans un cadre institutionnel

Objectifs pédagogiques visés

- Améliorer les coopérations avec les services de police dans le respect des compétences de chacun
- Prévenir et mieux lutter contre la violence en milieu scolaire en réunissant des personnels d'encadrement pédagogique et des officiers de police en formation initiale
- Faire réfléchir les stagiaires sur des cas concrets sous forme d'ateliers mixant cadres de l'éducation nationale et policiers
- Connaître les cadres, périmètres, codes institutionnels et réglementaires d'exercice des responsabilités en matière de sécurité des biens et des personnes

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Gestion concertée des situations de crises avec la Police : qui fait quoi ? comment ? et quand selon le niveau de gravité de la situation à traiter ?
- Rencontre les stagiaires officiers de l'ENSP

Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques et études de cas avec les élèves officiers en formation initiale

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Fatima Marzouk, Directrice de cabinet adjointe en charge de la sécurité
- Laurent Deprez, personnel de direction et animateur départemental
- Martine Sache, DAFPE

Date : 25 mars 2027

Horaires : de 9h à 17h

Lieu : ENSP - Cannes-Écluses

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« L'école inclusive dans le contexte académique »

Module obligatoire

Axe 3

Exercer un leadership pédagogique et une expertise didactique (personnels d'inspection)

Exercer un leadership pédagogique au service de l'efficacité des apprentissages (personnels de direction)

Compétences ciblées

- Piloter la politique pédagogique et éducative
- Déployer une école inclusive répondant aux besoins de tous les élèves
- Porter localement des politiques publiques d'éducation
- Évaluer et coordonner les actions pédagogiques et éducatives favorisant la réussite de chaque élève

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux liés à l'école inclusive et au principe d'accessibilité aux savoirs pour tous les élèves
- Connaître les dispositifs, interlocuteurs, ressources pour assurer le pilotage d'un établissement à l'aune de ces enjeux et des besoins identifiés des élèves

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Observation et analyse d'un dispositif inclusif
- Mise en évidence des compétences et gestes professionnels communs requis pour accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, tout comme des spécificités des uns et des autres
- EANA : présentation et analyse de supports institutionnels, d'éléments de synthèse académique et de support pédagogique ; temps d'échange à partir des expériences des stagiaires, de réflexions voire de productions
- Élèves scolarisés en EGPA : mise en perspective territorialisée de leur parcours de scolarisation (caractéristiques socio-économiques, réussites académiques, parcours d'orientation à l'issue de la classe de 3^e), enjeux de pilotage à visée inclusive (place de la SEGPA dans le fonctionnement du collège, collaboration professionnels entre le directeur adjoint en charge de la SEGPA et le principal, réponse pédagogique à la difficulté scolaire)
- Élèves en situation de handicap : échanges et mutualisation autour de situations et d'expériences vécues par les stagiaires et apportées par le formateur, présentation des outils et ressources institutionnels, réflexion partagée sur l'orientation des élèves et les liens avec les familles ou représentants légaux, enjeu du pilotage pour les AESH et les enseignants, question de la coopération et de la formation

Modalités pédagogiques retenues

- Conférence : Présentations raisonnées, échanges, analyse des représentations, études de cas, productions individuelles et collectives
- Étude de cas concrets et échanges

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026 (personnels de direction et personnels d'inspection 2D).

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels :

- Jessica Jevenon-Lemaître, CT Ecole Inclusive
- Daniel Guillaume, chargé de mission CASNAV
- Axel Tarride, ex-référent académique des Segpa, des Erea et des Lea

Date : 31 mars 2027

Horaires : de 9h à 12h + en amont une 1/2 journée de visite d'observation sur site (hors PPF)

À distance : le lien sera précisé ultérieurement

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Présentation du stage d'ouverture »

Module obligatoire

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en développant son environnement institutionnel, territorial et partenarial

Compétences ciblées

- Inscrire son action dans un cadre académique et se situer dans son environnement professionnel
- Développer des partenariats éducatifs, culturels et citoyens

Objectifs pédagogiques visés

- Engager la réflexion sur le stage d'ouverture et apporter les repères nécessaires à sa construction.
- Identifier les modalités de recherche d'un stage et les acteurs mobilisables.
- Expliciter les objectifs du stage

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Enjeux du stage d'observation dans le cadre de la formation professionnelle initiale des personnels d'encadrement
- Présentation d'opportunités de stages dans de grandes entreprises (DRAFPIC)
- Apports de la DRAREIC sur les dispositifs de mobilité internationale
- Retours d'expérience des délégués de la promotion 2025

Modalités pédagogiques retenues

- Temps de présentation institutionnelle
- Interventions des différents acteurs académiques (DRAFPIC, DRAREIC)
- Témoignages et retours d'expérience de la promotion 2025
- Temps d'échanges avec les participants

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2026

Format : académique

Durée : 2h (hors PPF)

Responsable opérationnelle : Martine Sache, DAFPE

Date : 22 avril 2027

Horaires : de 11h à 12h30

À distance : le lien sera précisé ultérieurement

**Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.**

2.

Descriptifs des modules destinés
**aux personnels des corps
d'inspection stagiaires**

Promotion Claudie HAIGNERÉ

année 2026-2027

Module

« Accueil académique spécifique aux personnels des corps d'inspection 1D »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation

Compétences ciblées

- Inscrire son action dans un cadre académique et se situer dans son environnement professionnel
- Développer des partenariats éducatifs, culturels et citoyens

Objectifs pédagogiques visés

- Favoriser la prise de fonction en qualité d'IEN CCPD
- Contribuer au développement professionnel
- Prendre en compte la qualité de vie et les conditions de travail des personnels

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Enjeux, priorités et problématiques de la rentrée 2026
- Découverte du territoire d'exercice

Modalités pédagogiques retenues

- Temps de présentation institutionnelle
- Intervention des A-DASEN et autres acteurs
- Présentation d'une boîte à outils
- Rencontre et temps de travail avec les tuteurs

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection

1D – Promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h (hors PPF)

Responsable opérationnelle : Isabelle Del Bianco – Conseillère technique du Recteur pour le premier degré

Date : 28 août 2026

Horaires : de 14h à 17h

Lieu : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (Salle Olympe de Gouge)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Accueil académique spécifique aux personnels des corps d'inspection 2D »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation

Compétences ciblées

- Porter et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques
- Se situer dans l'organisation hiérarchique et fonctionnelle pour agir efficacement

Objectifs pédagogiques visés

- Favoriser la prise de fonction en qualité d'IEN 2D
- Contribuer au développement professionnel
- Prendre en compte la qualité de vie et les conditions de travail des personnel

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Enjeux, priorités et problématiques de la rentrée 2026
- Découverte de l'académie et de ses acteurs

Modalités pédagogiques retenues

- Temps de présentation institutionnelle
- Intervention des doyens et des coordonnateurs de discipline
- Présentation d'une boîte à outils
- Rencontre et temps de travail avec les tuteurs

Modalités pédagogiques retenues

- Temps de présentation institutionnelle
- Intervention des A-DASEN et autres acteurs
- Présentation d'une boîte à outils
- Rencontre et temps de travail avec les tuteurs

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 2D –

Promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h (hors PPF)

Responsables opérationnels :

- Alexandra Degraeve, Doyenne des IA-IPR
- Pascal Javerzac, Doyen des IEN 2D

Pour les IEN ET-EG-IO

Date : 26 août 2026

Horaires : de 14h à 17h

Lieu : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié, 6^e étage, salle 6030

Pour les IA-IPR

Date : 1er septembre 2026

Horaires : de 10h à 12h30

Lieu : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle à déterminer)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Accueil départemental des IEN CCPD »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation

Compétences ciblées

- Porter et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques
- Se situer dans l'organisation hiérarchique et fonctionnelle pour agir efficacement

Objectifs pédagogiques visés

- Favoriser la prise de fonction en qualité d'IEN CCPD
- Contribuer au développement professionnel

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Enjeux, priorités et problématiques de la rentrée 2026
- Découverte du territoire d'exercice
- Présentation de la DSDEN et des différents acteurs

Modalités pédagogiques retenues

- Temps de présentation institutionnelle : IA-DASEN, A-DASEN...
- Temps d'échanges et questions

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D – Promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-Dasen de chaque département

Pour la Seine-et-Marne

Date : 7 septembre 2026

Horaires : de 14h à 17h

Lieux :

- 77 : DSDEN 77 (salle Seine)
- 93 : DSDEN 93 (salle Magellan)
- 94 : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle Samuel Paty)

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

Module

« Les applications informatiques liées au contexte académique d'exercice à destination des inspecteurs 2D »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation

Compétences ciblées

- Porter et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques
- Se situer dans l'organisation hiérarchique et fonctionnelle pour agir efficacement

Objectifs pédagogiques visés

- Maîtriser l'environnement informatique et numérique lié au contexte académique d'exercice
- Utiliser des applications dans le cadre de ses missions d'inspecteurs 2D
- Faciliter la prise de fonction

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des applications (conditions d'accès, usages, objectifs)

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation et utilisation des applications
- Mises en situation

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 2D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels :

- Vincent L'Hôpital, IEN ET-EG
- Richard Bréheret, IA-IPR

Date : 11 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle Jean Zay)

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

Module

« Le PPCR : du rendez-vous de carrière à l'accompagnement individuel et collectif »

Module au choix

Axe 2

Exercer un leadership pédagogique et une expertise didactique

Compétences ciblées

- Évaluer des personnels
- Impulser, soutenir et accompagner la réflexion didactique et pédagogique individuelle et collective
- Exploiter les évaluations et indicateurs disponibles pour définir des stratégies d'amélioration, notamment par la formation

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux et les modalités du rendez-vous de carrière
- Identifier les points de vigilance liés à l'évaluation professionnelle des professeurs des écoles notamment des directeurs
- Construire une stratégie d'accompagnement individuel et collectif
- Exploiter les besoins observés pour ajuster le plan de formation de la circonscription

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Cadre réglementaire et finalités du PPCR et du rendez-vous de carrière
- Le rendez-vous de carrière : préparation, observation, entretien et rédaction du compte-rendu
- Posture de l'IEN et points de vigilance
- Accompagnement individuel : visites-conseils, entretiens, suivi professionnel
- Accompagnement collectif : animations pédagogiques, constellations, groupes de travail

Modalités pédagogiques retenues

- Apports institutionnels et réglementaires
- Études de cas
- Analyse de situations professionnelles
- Échanges de pratiques entre pair

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel :

- Olivia Mainville, A-DASEN 94
- Isabelle Unn Toc, IEN

Date : 23 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Présentation académique des outils de pilotage de la circonscription »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation

Compétences ciblées

- Porter et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques
- Se situer dans l'organisation hiérarchique et fonctionnelle pour agir efficacement

Objectifs pédagogiques visés

- Maîtriser l'environnement informatique et numérique de pilotage de circonscription
- Connaître et utiliser les applicatifs liés au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'IEN CCPD
- Faciliter la prise de fonction

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Outils de partage et d'échanges
- Outil national type « APAE 1er degré »
- Tableau de bord de circonscription
- Présentation des applications d'enquêtes et de pilotage (Onde, AFFELNET, DECIBEL, ETIC 1er degré etc.)

Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques
- Mises en situation et échanges

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Alexandre TOBATY, A-Dasen 93

Date : 28 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : DSDEN 93, salle Jade

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

Module

« Contrôle de l’instruction en famille »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d’éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Sécuriser juridiquement l’action d’inspection (culture juridique, veille, procédures)
- Porter et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques

Objectifs pédagogiques visés

- Expliciter le cadre réglementaire de l’instruction dans la famille
- Expliciter le protocole de contrôle de l’instruction dans la famille pour les enfants âgés de 11 à 16 ans
- Outiller les inspecteurs pour la rédaction des rapports de contrôle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation institutionnelle du cadre de l’IEF
- Mise à disposition d’outils
- Des temps d’ateliers dédiés à l’analyse et à la rédaction des rapports de contrôle

Modalités pédagogiques retenues

- Un temps de plénière
- Des temps d’ateliers dédiés à l’analyse et à la rédaction des rapports de contrôle

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d’inspection 2D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Lydie Carrara, IA-IPR

Date : 30 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : Maison de l’Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié, (salle à préciser)

***Ces informations d’organisation (dates et lieux) sont susceptibles d’être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l’EAFC.***

Module « Contrôle de l’instruction en famille »

Module au choix

Axe 1

Faire vivre le service public d’éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Sécuriser juridiquement l’action d’inspection (culture juridique, veille, procédures)
- Porter et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques

Objectifs pédagogiques visés

- Expliciter le cadre réglementaire de l’instruction dans la famille
- Expliciter le protocole de contrôle de l’instruction dans la famille pour les enfants d’âge primaire
- Outiller les inspecteurs pour la rédaction des rapports de contrôle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation institutionnelle du cadre de l’IEF
- Mise à disposition d’outils
- Des temps d’ateliers dédiés à l’analyse et à la rédaction des rapports de contrôle

Modalités pédagogiques retenues

- Un temps de plénière
- Des temps d’ateliers dédiés à l’analyse et à la rédaction des rapports de contrôle

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d’inspection 1D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnelles :

- Christine Beaulaton, IEN, CT – Pôle instruction en famille
- Alexandra Pouget, IEN, Référente départemental de l’instruction en famille

Date : 30 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : DSDEN 77 (salle 702)
- 94 et 93 : Maison de l’Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié, (salle à préciser)

**Ces informations d’organisation (dates et lieux) sont susceptibles d’être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l’EAFC.**

Module

« Présentation des procédures de gestion de la carte scolaire »

Module obligatoire

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en soutenant les dynamiques locales

Compétences ciblées

- Agir au service du parcours des élèves au sein d'une circonscription
- Dialoguer et interagir avec les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales

Objectifs pédagogiques visés

- Maîtriser des composantes techniques, réglementaires et stratégiques des domaines de compétences partagés avec les collectivités locales tout en intégrant les instructions de l'autorité départementale
- Situer le périmètre de compétence de l'IEN comme celui des différents acteurs pour adopter un positionnement juste, et proposer des réponses pertinentes
- Comprendre les enjeux politiques, territoriaux, éducatifs de la gestion de la carte scolaire
- Savoir communiquer sur les arbitrages arrêtés
- Développer les « gestes » et connaissances plus techniques et opérationnels de cette gestion

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1^{er} degré dans le contrôle et l'accompagnement de l'évolution de la carte scolaire
- Les points de vigilance à intégrer et les aspects « gestionnaires
- Les stratégies de communication
- La coopération avec les services et l'autorité départementaux

Modalités pédagogiques retenues

Apport d'informations de cadrage, études de cas à partir de la réalité des circonscriptions de chaque stagiaire

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-Dasen de chaque département

Date : 13 octobre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : DSDEN du 77 (salle 702)
- 93 : DSDEN du 93 (salle Magellan)
- 94 : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle Jean Zay)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Le rôle de l'inspecteur du 2nd degré dans l'accompagnement et l'évaluation des enseignants et des personnels d'éducation (contractuels, stagiaires, etc.) »

Module obligatoire

Axe 3

Exercer un leadership pédagogique et une expertise didactique

Compétences ciblées

- Améliorer l'efficacité des apprentissages par l'expertise didactique et pédagogique
- Impulser, soutenir et accompagner la réflexion didactique et l'action pédagogique
- Contribuer à l'évolution des pratiques

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître le cadre institutionnel et réglementaire de l'inspection et du conseil individuel
- Mettre en place une démarche et des outils d'évaluation individuelle
- Conduire les inspections individuelles afin de mesurer l'efficacité de l'enseignement dispensé.
- Conduire un entretien à visée d'explicitation
- Rédiger un rapport d'inspection qui rend objectivement compte de l'observation et de l'entretien conduits, donc du diagnostic partagé sur la pratique professionnelle évaluée
- Favoriser l'attitude réflexive du stagiaire sur la cohérence de l'enchaînement des différentes opérations constitutives de l'inspection

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les modalités de l'inspection et l'accompagnement des enseignants et personnels d'éducation : personnels contractuels, visite de titularisation des stagiaires, personnels détachés, etc.
- Les invariants et les spécificités

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation générale
- Apports d'éléments de cadrage
- Étude des cas

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 2D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Alexandra Degraeve Doyenne IA-IPR
- Régis Astruc, IA-IPR EVS

Date : 3 novembre 2026

Horaires : de 9h à 17h

Lieu : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle à déterminer)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« La stratégie managériale de l'IEN de circonscription »

Module obligatoire

Axe 2

Contribuer à la gestion et à la valorisation des ressources humaines

Compétences ciblées

- Piloter les ressources humaines du 1^{er} degré au service de la réussite des élèves
- Manager des équipes diversifiées
- Évaluer des personnels et accompagner le développement professionnel

Objectifs pédagogiques visés

- Maîtriser des compétences psycho-sociales de prise de recul, de réflexivité sur son positionnement, son leadership et ses pratiques de communication (en émission comme en réception).
- Développer les pratiques d'évaluation des personnels en situations particulières (hors cadre PPCR) et des unités éducatives
- Savoir installer un cadre de fonctionnement coopératif au sein de l'équipe de circonscription comme au sein du réseau des diRecteurs d'écoles
- Appréhender les leviers de la performance éducative collective de la circonscription (qu'est-ce que et à quoi tient « l'effet IEN » ?)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1^{er} degré dans l'accompagnement et l'évaluation des publics en situations particulières (contractuels, stagiaires, CPC, directeurs d'écoles, etc.)
- La relation de l'IEN avec son équipe de circonscription
- Les directeurs d'écoles : levier de conduite du changement ? En pratiquant quel type de coopération ?

Modalités pédagogiques retenues

- Apport d'éléments de cadrage
- Études de cas
- Mises en situation

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Alexandre Tobaty, A-Dasen 93
- Olivia Mainville, A-Dasen 94

Date : 17 novembre 2026

Horaires : de 9h à 17h

Lieu : DSDEN du 93, salle Jade

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« La communication administrative de l'inspecteur »

Module au choix

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Sécuriser juridiquement l'action du personnel d'inspection
- Identifier les incontournables de la communication d'un personnel d'encadrement

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les cadres, les codes institutionnels et réglementaires régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur (relations partenariales avec les collectivités, usagers et partenaires, etc.)
- Connaître les codes rédactionnels en vigueur et savoir en adapter l'usage aux destinataires des écrits à produire, à la stratégie de communication retenue, au canal ou support utilisé (imprimé, messagerie, etc.)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Rappel du cadre réglementaire
- Approche des contraintes formelles attachées aux destinataires et aux problématiques

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation générale des éléments de cadrage
- Mises en situation d'écriture

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D et 2D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Vincent Bongrand, IA-IPR EVS
- Alexandre Tobaty, A-Dasen 93

Date : 4 décembre 2026

Horaires : de 9h à 12h ensemble et de 14h à 17h en deux groupes

Lieu : Collège Pierre Curie de Bondy

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« La gestion des examens et concours »

Module obligatoire

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en soutenant les dynamiques locales

Compétences ciblées

- Répondre aux enjeux d'orientation et de parcours scolaires des élèves
- Inscrire l'action de l'inspecteur dans un cadre académique et national et dans son champ de spécialité

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les acteurs et les tâches à mettre en œuvre selon les modes de validation, les niveaux, les filières, les disciplines et examens
- Comprendre l'implication de l'inspecteur dans les stratégies de pilotage
- Connaître les dispositifs de certification (ponctuel, CCF, UC, VAE)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les tâches à réaliser et leur calendrier
- Le cadre administratif et réglementaire des examens
- Les modalités d'organisation et de pilotage
- La prévention du contentieux
- Les modes de validation et dispositifs de certification

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation générale
- Études de cas

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 2D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Olivier Mondet, IA-IPR
- Vincent L'Hôpital, IEN ET-EG

Date : 8 décembre 2026

Horaires : de 9h à 17h

Lieu : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle Samuel Paty)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Les spécificités départementales dans la prise en charge et l'accompagnement des EBEP »

Module obligatoire

Axe 3

Exercer un leadership pédagogique et une expertise didactique

Compétences ciblées

- Faire de l'école inclusive une réalité pour chaque élève
- Améliorer l'efficacité des apprentissages par le pilotage pédagogique et didactique
- Impulser, soutenir et améliorer la réflexion des équipes
- Appuyer les directeurs dans leur rôle de pilotage pédagogique

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier et comprendre les cadres départementaux spécifiques du pilotage des dispositifs d'inclusion (acteurs, process et procédures)
- Mesurer le rôle de l'IEN 1er degré dans cette organisation départementale et dans les déclinaisons attendues en circonscriptions
- Savoir combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets à caractère pédagogique visant des adaptations spécifiques des dispositifs et des pratiques

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation d'un "Qui fait quoi, comment, dans quels cadres institutionnels et fonctionnels ?"
- La stratégie départementale et son appropriation par l'IEN CCPD

Modalités pédagogiques retenues

- Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses
- Questions/Réponses

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-Dasen de chaque département

Date : 20 janvier 2027

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : DSDEN du 77 (salle 702)
- 93 : DSDEN du 93 (salle Magellan)
- 94 : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle Samuel Paty)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« L'IEN, gestionnaire RH de sa circonscription »

Module obligatoire

Axe 2

Contribuer à la gestion et la valorisation des ressources humaines

Compétences ciblées

- Piloter les ressources humaines en qualité d'IEN CCPD
- Accompagner le développement professionnel dans un contexte départemental et académique
- Évaluer des personnels dans un cadre réglementaire

Objectifs pédagogiques visés

- Savoir apprécier et mettre en œuvre sa contribution RH de circonscription au sein de - et en cohérence avec - la GRH départementale
- Connaître les dispositifs départementaux d'accompagnement des personnels et appréhender le périmètre de compétence des IEN de circonscription
- Circonscrire le cadre et acquérir les codes de la conduite du dialogue social au niveau de sa circonscription d'affectation comme au niveau départemental afin y situer le rôle de l'IEN 1^{er} degré
- Conduire avec discernement (ou participer au) le dialogue social dans le contexte départemental

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Suivi des personnels au niveau départemental (CAPD, la prévention et le traitement de la difficulté professionnelle
- Accompagnement des contractuels, l'insuffisance professionnelle, le disciplinaire, la mobilité, etc.)
- Les leviers RH mobilisables en circonscription et les attributions départementales spécifiques de l'IEN GRH

Modalités pédagogiques retenues

- Alternance d'apports d'informations, de temps dialogués, d'études de cas
- Mise à disposition de ressources documentaires

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels d'inspection 1D, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels :

- Olivia Mainville, A-Dasen 94
- Yohann Prunier, Secrétaire général DSDEN
- Jean-Michel Girone, IEN RH 94

Date : 22 janvier 2027

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : Maison de l'Académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié (salle Samuel Paty)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

3.

Descriptifs des modules destinés
aux personnels de direction stagiaires

Promotion Claudie HAIGNERÉ

année 2026-2027

Module

« Accueil spécifique et départementalisé des personnels de direction en académie d'affectation »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Sécuriser l'action du chef d'établissement adjoint
- Développer des dynamiques interprofessionnelles

Objectifs pédagogiques visés

- Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur établissement et leur communication de pré-rentree
- Se situer dans son environnement professionnel

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs

Modalités pédagogiques retenues

- Plénière
- Travail de groupe

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 24 août 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : Lycée Frédéric Joliot Curie, Dammarie-les-Lys
- 93 : Collège Christine de Pisan, Aulnay-sous-Bois
- 94 : Lycée Armand Guillaumin, Orly

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Emploi du temps : prendre en main le logiciel et en comprendre la dimension stratégique »

Module obligatoire

Axe 2

Impulser et accompagner les pratiques individuelles et collectives des personnels

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Adapter son action aux contextes, personnels et situations
- Manager les ressources humaines de proximité

Objectifs pédagogiques visés

- Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPL
- Rassurer les stagiaires par la transmission de protocoles et de conseils
- Assurer la continuité dans la construction de l'emploi du temps

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Manipulation EDT d'une base à différentes étapes de construction
- Identification l'état d'avancée de la base EDT reçue et du travail restant
- Appréhender les fonctions de base du logiciel

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale
- Questions/réponses
- Distribution d'un document ressource

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates et horaires :

- J1 : 24 août 2026 de 14h à 17h
- J2 : 9 septembre 2026 de 9h 12h

Lieux :

- 77 :
 - Lycée Jacques Prévert, Combs la ville
- 93 :
 - J1 - Collège Christine de Pisan, Aulnay-sous-Bois
 - J2 – Lycée général technologique Louis Michel, Bobigny
- 94 :
 - J1 : Lycée Armand Guillaumin, Orly
 - J2 : Lycée Saint Exupéry, Créteil

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Rencontre avec l'autorité académique, les chefs d'établissement d'affectation (CEA) et les chefs d'établissement référents (CER) »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Sécuriser l'action du chef d'établissement adjoint
- Développer des dynamiques interprofessionnelles

Objectifs pédagogiques visés

- Faciliter la prise de fonction
- Appréhender les spécificités territoriales et les acteurs de la formation
- Se situer dans son environnement professionnel

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des acteurs impliqués et des modalités de la coordination au sein du département.
- Présentation des missions et responsabilités des CEA et des CER
- Mise en relation des stagiaires avec les CER pour poser les bases du tutorat et des modalités d'accompagnement.

Modalités pédagogiques retenues

- Plénière
- Travail de groupe

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h (hors PPF)

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates : 9 septembre 2026

Horaires : de 14h à 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Jacques Amyot, Melun
- 93 : Lycée Général Technologique Louise Michel, Bobigny
- 94 : Lycée Saint Exupéry, Créteil

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Outils techniques et applications »

Module obligatoire

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Sécuriser l'action du chef d'établissement adjoint
- Mobiliser le numérique dans son pilotage

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les applications informatiques de gestion, base de données, outils bureautiques et numériques (de mutualisation et d'archivage...) et en comprendre les relations pour les mettre au service du pilotage global de l'EPL
- Assurer une diffusion efficace de l'information en interne comme vers la tutelle par un recours approprié aux applications informatiques de gestion du portail ARENA afin de les intégrer comme outil de pilotage et d'organisation d'un EPL

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du portail ARENA, des applications qu'il héberge, de leurs liens, du « film annuel » de leur utilisation
- Présentation de l'intranet, SIECLE (base et exploitations possibles), applications RH (GIGC, TRM, STS WEB, ASIE, etc.), autres applications, ENT et applications privées

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation générale
- Suivie d'exercices d'application à partir de la base des stagiaires

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates : 15 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : Lycée Jacques Amyot, Melun (salle 206)
- 93 : Lycée Flora Tristan, Noisy-le-Grand
- 94 : Lycée François Mansart, Saint-Maur-des-Fossés

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

Module

« Prendre ses fonctions de personnel de direction : comprendre l'Éducation nationale, l'EPLE et sa posture de cadre »

Module obligatoire exclusivement à destination des personnels de direction 3^{ème} voie

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement du système éducatif et de l'EPLE
- Se situer dans l'environnement institutionnel et partenarial de l'établissement
- Adapter sa posture professionnelle aux différents acteurs de la communauté éducative
- Communiquer avec efficacité à l'oral et à l'écrit dans l'exercice de ses fonctions
- Exercer ses responsabilités de cadre en articulation avec le chef d'établissement, notamment dans l'accompagnement et la gestion des personnels

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les principaux acteurs du système éducatif et leurs missions
- Comprendre les relations entre l'EPLE, l'autorité académique, les collectivités territoriales et les partenaires
- Adopter une posture adaptée dans les relations avec les personnels, les élèves et les familles
- Maîtriser les principes fondamentaux de la communication professionnelle orale et écrite
- Repérer les principaux enjeux RH et les écueils fréquemment rencontrés lors de la prise de fonction

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- L'écosystème de l'EPLE : collectivités territoriales, autorités académiques, partenaires et instances.
- Le rôle du personnel de direction adjoint : responsabilités, marges d'autonomie et articulation avec le chef d'établissement.
- La communication professionnelle : conduite d'entretiens, animation de réunions, prise de parole, rédaction de courriels, comptes rendus et écrits professionnels.
- Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines : accompagnement des personnels, régulation des tensions, recadrage, gestion des conflits, posture managériale et points de vigilance de la première année d'exercice

Modalités pédagogiques retenues

- Apports institutionnels
- Études de cas et analyses de situations professionnelles
- Échanges de pratiques et travaux en ateliers

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction

issus de la 3^e voie, promotion 2026

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Marie Hesme, IA-IPR EVS
- Régis Astruc, IA-IPR EVS

Dates :

- J1 : 17 septembre 2026
- J2 : 12 novembre 2026

Horaires :

J1 : 9h - 12h - J2 : 14h - 17h

Lieu : J1 et J2 : Maison de l'académie de Créteil – Rectorat, Bâtiment Julie-Victoire Daubié (Salle Georges Sand)

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Excel usages professionnels »

Module au choix

Axe 2

Impulser et accompagner les pratiques individuelles et collectives des personnels

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Adapter son action aux contextes
- Mobiliser le numérique

Objectifs pédagogiques visés

- Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles d'Excel pour gérer et mieux assurer la diffusion de l'information stratégique en EPLE
- Adapter son action aux situations professionnelles

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation de l'outil Excel par ses usages professionnels possibles en référence aux situations et enjeux professionnels qu'il aide à mettre sous contrôle

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation générale
- Exercices d'application

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates : 23 septembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : Lycée Jacques Amyot, Melun (salle 206)
- 93 : Lycée Flora Tristan, Noisy-le-Grand
- 94 : Lycée Pauline Roland, Chevilly-Larue

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

Module

« Organiser les examens en collège »

Module obligatoire

Axe 1

Agir au service du parcours des élèves en s'appuyant sur des dynamiques partenariales

Compétences ciblées

- Piloter les enjeux de parcours des élèves
- Sécuriser juridiquement l'action du chef d'établissement adjoint

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé
- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des cadres réglementaires
- Explication des ressources techniques
- Identification des points de vigilance logistiques

Modalités pédagogiques retenues

- Analyse de la demande
- Constitution d'un groupe de besoins
- Étude de cas

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction affectés en collège, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 4 novembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : Lycée Jacques Amyot, Melun (salle 206)
- 93 : Collège Colonel Fabien, Montreuil
- 94 : Collège Paul Vaillant Couturier, Champigny-sur-Marne

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

Module

« Organiser les examens en lycée »

Module obligatoire

Axe 1

Agir au service du parcours des élèves en s'appuyant sur des dynamiques partenariales

Compétences ciblées

- Piloter les enjeux de parcours des élèves
- Sécuriser juridiquement l'action du chef d'établissement adjoint

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé
- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires
- logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des cadres réglementaires
- Explicitation des ressources techniques
- Identification des points de vigilance logistiques

Modalités pédagogiques retenues

- Analyse de la demande
- Constitution d'un groupe de besoins
- Étude de cas

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction affectés en lycée, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 5 novembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : Lycée Jacques Amyot, Melun (amphithéâtre)
- 93 : Lycée Charles de Gaulle, Rosny sous Bois
- 94 : Lycée Paul Doumer, Le Perreux-sur-Marne

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

Module

« La justice scolaire au sein d'un EPLE : procédures disciplinaires et environnement juridique du personnel de direction »

Module au choix

Axe 1

Faire vivre le service public d'éducation et les principes et valeurs de la République

Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Sécuriser l'action juridique du chef d'établissement adjoint
- Prévenir, gérer et analyser des situations de crise

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les cadres juridiques des procédures disciplinaires
- Acquérir des méthodes et des outils pour articuler pratique éducative et cadre juridique
- Connaître les évolutions récentes de la jurisprudence
- Faire évoluer les pratiques vers davantage de sécurité juridique et prévenir les recours
- Acquérir une méthode pour se questionner au niveau juridique et trouver les ressources adaptées
- Diagnostiquer les besoins des personnels de direction pour de prochaines formations juridiques

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Études de cas
- Revue de jurisprudence
- Cartographie des ressources
- Lecture des textes

Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques
- Études de cas

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Marie Hesme, IA-IPR EVS

Date : 25 novembre 2026

Horaires : de 9h à 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

Module

« Prise en main de SLO/SLA »

Module au choix

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en s'appuyant sur des dynamiques partenariales

Compétences ciblées

- Inscrire son établissement dans son environnement institutionnel
- Piloter les enjeux d'orientation des parcours des élèves
- Renforcer la continuité des parcours

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les applications numériques du quotidien d'un personnel de direction à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation
- Connaître les rôles des différents acteurs de l'orientation
- Accompagner les familles et les élèves dans la maîtrise des outils et des stratégies d'orientation
- Construire une politique d'EAO

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interfaces
- Construction d'un rétro planning
- Réflexion autour des outils de communication à destination des familles et des acteurs de l'orientation

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation de support
- Échanges de pratiques

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : académique

Durée : 2h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux 94

Date : 20 janvier 2027

Horaires : de 9h à 11h

À distance : le lien sera précisé ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

Module « Prise en main de Parcours Sup »

Module au choix

Axe 4

Agir au service du parcours des élèves en s'appuyant sur des dynamiques partenariales

Compétences ciblées

- Inscrire son établissement dans son environnement institutionnel
- Piloter les enjeux d'orientation des parcours des élèves
- Renforcer la continuité des parcours

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les applications numériques du quotidien d'un personnel de direction à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation
- Présenter Parcours Sup pour permettre sa prise en main et sa compréhension

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Identification de l'interface gestion parcours établissement accueil et/ou établissement d'origine
- Identification des différents profils et utilisateurs
- Identification du rôle et missions de l'administrateur
- Identification des ressources rectorat

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation institutionnelle
- Ateliers et échanges

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : académique

Durée : 2h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux 94

Date : 21 janvier 2027

Horaires : de 9h à 11h

À distance : *le lien sera précisé ultérieurement*

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« DHG et préparation de la rentrée »

Module obligatoire

Axe 2

Impulser et accompagner les pratiques individuelles et collectives des personnels

Compétences ciblées

- Manager les ressources humaines de proximité
- Piloter un établissement public local d'enseignement

Objectifs pédagogiques visés

- Assurer une ventilation de services réglementairement conforme cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPLE
- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique d'établissement
- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement
- Comprendre comment s'élabore le dialogue avec d'une part, l'autorité de rattachement et d'autre part, avec les différents acteurs de l'EPLE
- Identifier les informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, etc.) et les principales étapes permettant sa construction à partir d'une DHG
- Identifier les marges d'autonomie dans l'élaboration d'un TRMD et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définition de la structure prévisionnelle d'un établissement
- Élaboration d'un TRMD et conduite d'un dialogue de gestion
- Présentation, négociation, association des représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPLE

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation des travaux et échanges de pratiques
- Utilisation des outils numériques

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 27 janvier 2027

Horaires : de 9h à 12h

Lieux :

- 77 : Lycée François 1^{er}, Fontainebleau
- 93 : Lycée Olympe de Gouges, Noisy-le-Sec
- 94 : Lycée François Mansart, Saint-Maur-des-Fossés

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Se préparer à la titularisation : méthodologie et conseils »

Module obligatoire

Axe 2

Impulser et accompagner les pratiques individuelles et collectives des personnels

Compétences ciblées

- Identifier, accompagner et valoriser le développement professionnel
- Maîtriser les codes de communication d'un cadre

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les attentes de l'institution au regard de la titularisation
- Mettre en valeur les compétences acquises au cours de sa formation

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du cadre de l'entretien, de ses attendus et des thématiques abordés

Modalités pédagogiques retenues

- Atelier en ligne
- Plénière et travail en petits groupes
- Échanges et questions

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : académique

Durée : 3h (hors PPF)

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 19 mars 2027

Horaires : de 9h à 12h

À distance :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/65760/hash/c0fda25febac8450c6d21cde44a73316bf77f0e1>

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Faire de l'emploi du temps un levier pédagogique, construire la rentrée prochaine »

Module obligatoire

Axe 2

Impulser et accompagner les pratiques individuelles et collectives des personnels

Compétences ciblées

- Manager les ressources humaines de proximité
- Piloter un établissement public local d'enseignement

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender et connaître les fonctions de base du logiciel EDT
- Construire un emploi du temps en tenant de protocoles et conseils
- Définir les stratégies face aux enjeux pédagogiques et RH
- Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPL

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Manipulation d'une base EDT à différentes étapes de construction (ou création d'une base à partir des arbitrages pédagogiques et RH)

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses
- Distribution d'un document ressource
- Réflexions portant sur l'expérience des stagiaires à travers l'analyse qu'ils peuvent faire de la base sur laquelle ils ont travaillé durant l'année

Type de formation et public visé : formation professionnelle initiale (Année 1) des personnels de direction, promotion 2026

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 19 mai 2027

Horaires : de 9h à 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Jacques Prévert, Combs-la-Ville
- 93 : Collège Christine de Pisan, Aulnay-sous-Bois
- 94 : Lycée François Mansart, Saint-Maur-des-Fossés

Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Annexes



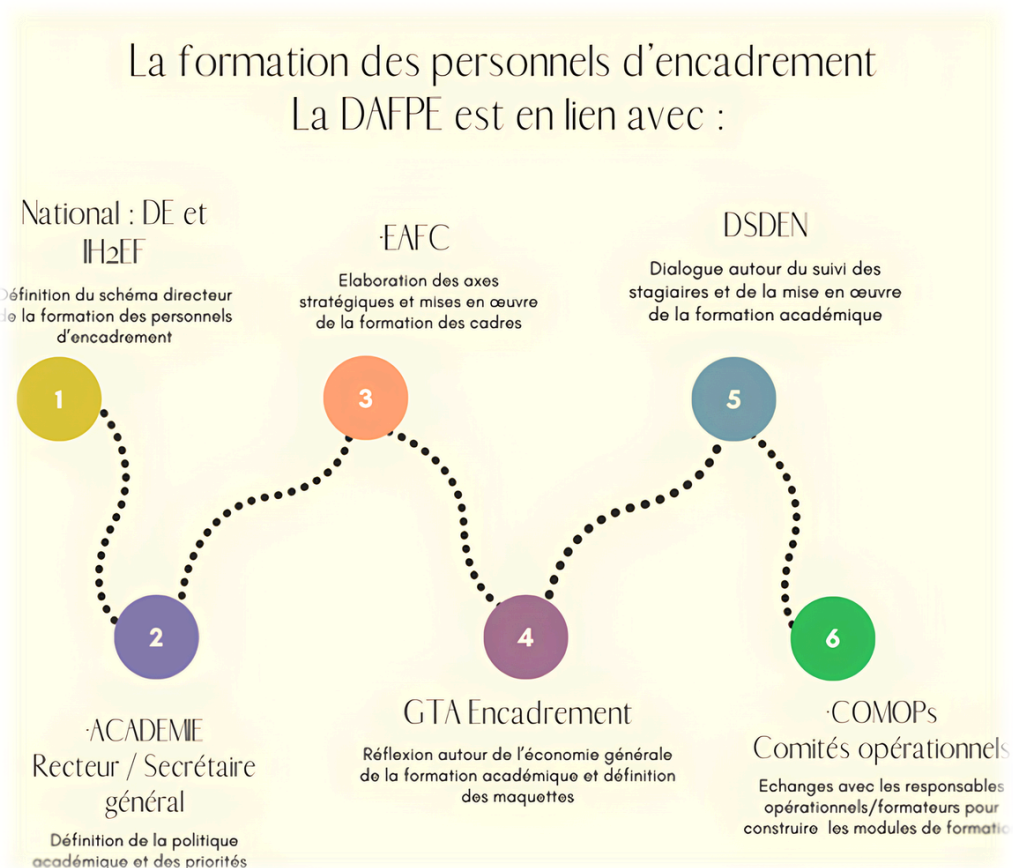
Le pilotage académique de la formation

La formation des personnels d'encadrement est pensée dans sa globalité à partir des orientations de la direction de l'encadrement du ministère, du schéma directeur de l'IH2EF, et des axes stratégiques proposées par le conseil de l'École académique de la formation continue (EAFC).

Le groupe de travail académique Encadrement, piloté par la DAFPE, réfléchit aux maquettes de formation et à leurs ajustements.

La mise en œuvre de la formation est réalisée à partir de différents comités opérationnels qui déclinent pour chaque métier les orientations stratégiques.

En ce qui concerne les personnels de direction et les IEN CCPD, des comités de suivi avec les DSDEN accompagnent le bon déroulement de l'année de stage.



Vos interlocuteurs

→ En tant que personnel d'inspection

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Martine Sache

ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Sera précisé ultérieurement

ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

Suivi administratif

Cécilia Vals

01 57 02 65 40

cecilia.vals@ac-creteil.fr

Pour le 1er degré

Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

• Seine-et-Marne (77)

Aline Vo Quang

• Seine-Saint-Denis (93)

Sandrine Lair

• Val-de-Marne (94)

Grégory Prémon

IEN adjoints • Seine-et-Marne (77)

Catherine Massicot

catherine.massicot@ac-creteil.fr

• Seine-Saint-Denis (93)

Alexandre Tobaty

alexandre.tobaty1@ac-creteil.fr

• Val-de-Marne (94)

Olivia Mainville

olivia.mainville@ac-creteil.fr

Conseillère technique du 1er degré

Isabelle Del Bianco

isabelle.del-bianco@ac-creteil.fr

Pour le 2nd degré

Doyen des IA-IPR

Alexandra Degraeve

01.57.02.68.47 (secrétariat)

alexandra.degraeve@ac-creteil.fr

Doyen des IEN ET-EG/IO

Pascal Javerzac

01.57.02.68.57/68.58 (secrétariat)

pascal.javerzac@ac-creteil.fr

➔ En tant que personnel de direction

● Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Martine Sache :

ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

● École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Sandrine Guéber

01 57 02 67 92

sandrine.gueber@ac-creteil.fr

Suivi administratif

Cécilia Vals

01 57 02 65 40

cecilia.vals@ac-creteil.fr

● Conseiller technique (CT) du Recteur pour les établissements et la vie scolaire (EVS)

Éric Metzdorff : 01 57 02 62 53

eric.metzdorff@ac-creteil.fr

● DAASEN correspondants départementaux

77

- Benjamin Royannez : 01 64 41 26 08
- Philippe Picard : 01 64 41 27 27

93

- Matthieu Pointreau
 - Thomas Heuzé
 - Florence Maron
 - Nathalie Simonet
- 01 43 93 70 50

94

- Franck Gousset
 - Olivier Lanez
- 01 45 17 60 00

CT EVS

77

Didier Piessé 06 22 94 43 20

didier.piesse@ac-creteil.fr

93

Nicolas Menant 06 83 37 10 12

nicolas-cedric.menant@ac-creteil.fr

94

Sandrine Dupuis 06 79 05 84 84 / 01 45 17 62 45

sandrine.dupuis1@ac-creteil.fr

● Personnels de direction animateurs départementaux

77

- Laurent Deprez, proviseur
laurent.deprez@ac-creteil.fr
- Céline Ladrière, proviseure lycée Galilée Combs La Ville
celine.ladriere@ac-creteil.fr

93

- Odile Cogoluegues, proviseure du lycée Flora Tristan de Noisy Le Grand
odile.cogoluegues@ac-creteil.fr
- Matthieu Largeron, principal du collège Jean Lolive de Pantin
matthieu.largeron@ac-creteil.fr

94

- David Falguera, proviseur du lycée Armand Guillaumin, Orly
david.falguera@ac-creteil.fr
- Nathalie Nyobé, proviseur du lycée François Mansart, Saint-Maur-des-Fossés
nathalie.nyobe@ac-creteil.fr

➔ Autres informations

Cabinet du Recteur

Directeur de cabinet

Madjid Ouriachi

Tél : 01 57 02 62 43

ce.dircab@ac-creteil.fr

Secrétariat général

Secrétaire général d'académie

Mehdi Cherfi

01 57 02 62 60

ce.sg@ac-creteil.fr

Secrétaire général adjoint, Directeur des relations et des ressources humaines (DRRH)

David Beraha

01 57 02 62 77

ce.drh@ac-creteil.fr

Secrétaire Général Adjoint, en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives et des établissements (PESPEE)

Charles Naïm

01 57 02 62 64

Secrétaire générale adjointe en charge du budget, des moyens et de l'organisation scolaire (BMOS)

Emmanuel Rouette

Secrétaire Général Adjoint en charge des Affaires Générales, de l'Appui au Pilotage et à la Transformation (AGAPT)

Frédéric Muller
01 57 02 62 64

Division de l'accompagnement social et médical (Dasem)

Coralie Bouet-Lahoulette, cheffe de division
01 57 02 62 75
ce.dasem@ac-creteil.fr

Directrice de l'École académique de la formation continue

Françoise Schiano Di Lombo
01 57 02 67 80 / 06 78 17 86 43
ce.eafc@ac-creteil.fr

Responsable de la formation continue du 2nd degré

Lydie Carrara
Tél : 01 57 02 67 80
ce.eafc@ac-creteil.fr

Pôle de prospective et de performance (PAPP)

Yannick Lambolez, cheffe de pôle
01 57 02 66 40
ce.papp@ac-creteil.fr

Service juridique

Kevin Martin, cheffe de division
01 57 02 63 40
ce.sj@ac-creteil.fr

Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)

Anne Tanguy, cheffe de division
01 57 02 61 71
ce.dap@ac-creteil.fr

Bureau des personnels d'inspection, de direction et d'encadrement (BPID)

Alize Marie-Joseph, cheffe de bureau
01 57 02 62 35
ce.bpid@ac-creteil.fr

Division des établissements (DE)

Freddy Leroux, chef de division
Tél : 01 57 02 64 51
ce.de@ac-creteil.fr

**Département de l'accompagnement
et du suivi des politiques éducatives
(DASPE)**

Saida Smaoui,
cheffe de département
01 57 02 64 56
ce.daspe@ac-creteil.fr

**Département de l'organisation
scolaire (DOS)**

Sandrine Bovard,
cheffe de département
01 57 02 64 97
ce.dos@ac-creteil.fr

 Division des personnels enseignants (DPE)

Julien Lalive, chef de division,
Tél : 01 57 02 60 31
ce.dpe@ac-creteil.fr

DPE 1 – Affaires disciplinaires et suivi des signalements

Florent Dard, chef de service
01 57 02 68 68
florent.dard@ac-creteil.fr

DPE 2 – Gestion des personnels non titulaires - remplacements - recrutements

Camille Guibert, cheffe de service
01 57 02 61 28
ce.dpe2@ac-creteil.fr

**DPE 5 – Gestion des disciplines littéraires : lettres modernes, classiques,
philosophie, histoire-géographie**

Denis Althaparro, chef de service
01 57 02 60 86
ce.dpe5@ac-creteil.fr

**DPE 6 – Gestion des disciplines artistiques et sportives : EPS, arts plastiques,
arts appliqués, musique**

Dorothée Dumont, cheffe de service
01 57 02 60 97
ce.dpe6@ac-creteil.fr

**DPE 7 – Gestion des disciplines techniques (SVT, biochimie, économie,
économie-gestion, SES, STI) et des CPE**

Cécile Capia-Cambounet, cheffe de service
01 57 02 61 06
ce.dpe7@ac-creteil.fr

DPE 8 – Gestion des disciplines de lycée professionnel, des PEGC

Marie-Françoise Desjardins, cheffe de service
01 57 02 61 18
ce.dpe8@ac-creteil.fr

DPE 10 – Gestion des mathématiques et sciences physiques et des psy-EN

Stephanie Golovine, cheffe de service
01 57 02 60 47
ce.dpe10@ac-creteil.fr

DPE 11 – Gestion des professeurs de langues vivantes et de documentation

Anouk Jacob-Kharat, cheffe de service
01 57 02 60 80



Arrêté du 27 juin 2025 relatif à la formation professionnelle initiale des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale

NOR : MEND2513957A Accéder à la version consolidée ELI : [https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/6/27/MEND2513957A/jo/texte/JORF n°0164 du 17 juillet 2025 Texte n° 5](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/6/27/MEND2513957A/jo/texte/JORF_n°0164_du_17_juillet_2025_Texte_n°5)

Version initiale

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 241-19 à R. 241-21 ; Vu le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, notamment ses articles 8 et 25 ; Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ; Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale en date du 6 mai 2025, Arrêtent :

Chapitre Ier : Dispositions générales et finalités de la formation (articles 1er à 3) (Articles 1 à 3)

Article 1

La formation professionnelle initiale des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires, recrutés par voie de concours, comprend :

- une formation statutaire préalable à la titularisation dans les corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé, organisée sur une période d'un an ;
- une formation continuée qui a lieu durant les deux années qui suivent la titularisation.

Article 2

Les modalités d'organisation de la formation statutaire et de la formation continuée prévues aux chapitres II et III du présent arrêté s'appliquent également aux agents détachés dans les corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ainsi qu'aux agents recrutés dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale après inscription sur liste d'aptitude, durant la première année de détachement ou durant la première année qui suit l'intégration dans le corps par liste d'aptitude.

Article 3

La formation professionnelle initiale a pour objets principaux de :

- permettre l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions définies aux articles R. 241-19 à R. 241-21 du code de l'éducation ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent ; - professionnaliser les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'éducation nationale dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif ; - développer les compétences transversales relatives à une culture commune des fonctions d'encadrement.

Chapitre II : Modalités d'organisation de la formation statutaire (articles 4 à 6) (Articles 4 à 6)

Article 4

La formation statutaire prévue aux articles 8 et 25 du décret du 8 juillet 1990 susvisé alterne : 1° L'exercice effectif des fonctions mentionnées aux articles R. 241-19 à R. 241-21 du code de l'éducation, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité, en étant affecté sur un poste dans une académie, sous l'autorité du Recteur. Le Recteur désigne, parmi les personnels d'inspection, un tuteur qui participe au développement professionnel du stagiaire et s'appuie, notamment, sur le référentiel de formation élaboré par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation ; 2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures, en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les Recteurs tels que mentionnés à l'article 5 du présent arrêté. Ces sessions incluent des modules de formation en présence et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique. Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et en académies sont complémentaires.

Article 5

Le stagiaire bénéficie d'un parcours de formation statutaire personnalisé arrêté par le Recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement après échange avec le stagiaire concerné. Ce parcours prend en compte les compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures. Le stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité, d'engagement et de production.

Article 6

Les stagiaires non titularisés à l'issue de l'année de formation statutaire et autorisés à effectuer une seconde année de stage bénéficient d'un parcours personnalisé. Ce parcours est arrêté par le Recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement et en relation étroite avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce parcours vise notamment à consolider les compétences identifiées comme devant être renforcées à l'issue de la première année de stage. La direction de l'encadrement est informée du parcours personnalisé arrêté par le Recteur.

Chapitre III : La formation continuée (articles 7 et 8) (Articles 7 à 8)

Article 7

Le parcours de formation continuée des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale prévu à l'article 1er du présent arrêté est élaboré par le délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement. Celui-ci se réfère à la maquette nationale de formation des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale et aux besoins de formation identifiés par le tuteur à l'issue de l'année de formation statutaire. L'offre de formation académique est complémentaire aux dispositifs proposés par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation.

Article 8

La formation continue comprend obligatoirement un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère chargé de l'éducation nationale, ou la participation à une action de mobilité internationale, d'une durée de 30 heures fractionnable.

Chapitre IV : Dispositions finales (articles 9 à 11) (Articles 9 à 12)

Article 9

La direction de l'encadrement, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et les Recteurs d'académie interviennent de manière coordonnée dans l'organisation, la conception et la mise en œuvre de la formation selon les modalités suivantes :

- la direction de l'encadrement arrête la politique, les principes et l'organisation de la formation ; - l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est chargé de la coordination de l'ensemble de la formation professionnelle initiale ; - les Recteurs définissent les parcours personnalisés de formation en début d'année de stage et arrêtent les aménagements nécessaires aux modalités fixées aux articles 4 à 6 ; - la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation sont assurées conjointement par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les Recteurs.

Chaque année, les académies établissent un bilan de la formation professionnelle initiale des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale qu'elles transmettent concomitamment à la direction de l'encadrement et à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce dernier élabore un bilan national de la formation partagé avec la direction de l'encadrement et les Recteurs.

Article 10

L'arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires est abrogé.

Article 11

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Article 12

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juin 2025.

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint, R. Muller

Le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'administration et de la fonction publique, B. Melmoux-Eude



Arrêté du 27 juin 2025 relatif à la formation professionnelle initiale des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MEND2513956A

Accéder à la version consolidée

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/6/27/MEND2513956A/jo/texte>

JORF n°0164 du 17 juillet 2025

Texte n° 4

Version initiale

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, notamment son article 9 ; Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ; Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale en date du 6 mai 2025, Arrêtent :

Chapitre Ier : Dispositions générales et finalités de la formation (articles 1er à 3) (Articles 1 à 3)

Article 1

La formation professionnelle initiale des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation stagiaires, recrutés par voie de concours ou après inscription sur liste d'aptitude, comprend :

- une formation statutaire préalable à la titularisation dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation, prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, organisée sur une période d'un an ;
- une formation continuée qui a lieu durant les deux années qui suivent la titularisation.

Article 2

Les modalités d'organisation de la formation statutaire et de la formation continuée prévues aux chapitres II et III du présent arrêté s'appliquent également aux agents détachés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation, à compter de la première année du détachement. Ils bénéficient d'un aménagement du contenu de la formation en fonction de leur parcours et des acquis de leur expérience professionnelle.

Article 3

La formation professionnelle initiale a pour objets principaux de :

- permettre l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions définies à l'article 2 du décret du 11 décembre 2001 susvisé ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent ;
- professionnaliser les personnels de direction dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif ;
- développer les compétences transversales relatives à une culture commune des fonctions d'encadrement ;
- préparer les personnels de direction à la mission de direction d'un établissement public local d'enseignement en qualité de représentant de l'État et d'organe exécutif de l'établissement.

Chapitre II : Modalités d'organisation de la formation statutaire (articles 4 à 6) (Articles 4 à 6)

Article 4

La formation statutaire alterne : 1° L'exercice effectif des fonctions mentionnées à l'article 2 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'établissement d'affectation durant la période probatoire prévue à l'article 9 du même décret. Le chef d'établissement

d'affectation accompagne le stagiaire et contribue à son parcours de formation dans l'établissement. Un personnel de direction référent est désigné par le Recteur. En lien étroit avec le chef d'établissement d'affectation, il participe au développement professionnel du stagiaire et s'appuie, notamment, sur le référentiel de formation élaboré par l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation ; 2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures, en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les Recteurs tels que mentionnés à l'article 5 du présent arrêté. Ces sessions incluent des modules de formation en présence et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique. Les contenus de la formation statutaire développés à l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation et en académies sont complémentaires.

Article 5

Le stagiaire bénéficie d'un parcours de formation statutaire personnalisé arrêté par le Recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement après échange avec le stagiaire concerné. Ce parcours prend en compte les compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures. Le stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité, d'engagement et de production.

Article 6

Les stagiaires non titularisés à l'issue de l'année de formation statutaire et autorisés à effectuer une seconde année de stage bénéficient d'un parcours personnalisé. Ce parcours est arrêté par le Recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement et en relation étroite avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce parcours vise notamment à consolider les compétences identifiées comme devant être renforcées à l'issue de la première année de stage. La direction de l'encadrement est informée du parcours personnalisé arrêté par le Recteur.

Chapitre III : La formation continuée (articles 7 et 8) (Articles 7 à 8)

Article 7

Le parcours de formation continuée des personnels de direction prévu à l'article 1er du présent arrêté est élaboré par le délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement. Celui-ci se réfère à la maquette nationale de formation des personnels de direction et aux besoins de formation identifiés par le chef d'établissement d'affectation et par le personnel de direction référent à l'issue de l'année de formation statutaire. L'offre de formation académique est complémentaire aux dispositifs de formation continue proposés par l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation.

Article 8

La formation continuée comprend obligatoirement un stage d'ouverture, en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère chargé de l'éducation nationale, ou la participation à une action de mobilité internationale, d'une durée de 30 heures fractionnable. Les stagiaires lauréats du concours prévu au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 susvisé peuvent effectuer leur stage d'ouverture au sein d'un service de l'éducation nationale pour favoriser leur adaptation à l'emploi.

Chapitre IV : Dispositions finales (articles 9 à 11) (Articles 9 à 12)

Article 9

La direction de l'encadrement, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et les Recteurs d'académie interviennent de manière coordonnée dans l'organisation, la conception et la mise en œuvre de la formation selon les modalités suivantes :

- la direction de l'encadrement arrête la politique, les principes et l'organisation de la formation ;
- l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est chargé de la coordination de l'ensemble de la formation professionnelle initiale ;
- les Recteurs définissent les parcours personnalisés de formation en début d'année de stage et arrêtent les aménagements nécessaires aux modalités fixées aux articles 4 à 6 ;
- la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation sont assurées conjointement par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les Recteurs.

Chaque année, les académies établissent un bilan de la formation professionnelle initiale des personnels de direction qu'elles transmettent concomitamment à la direction de l'encadrement et à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce dernier élabore un bilan national de la formation partagé avec la direction de l'encadrement et les Recteurs.

Article 10

L'arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale et à la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps est abrogé.

Article 11

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Article 12

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juin 2025.

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,

R. Muller

Le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

B. Melmoux-Eude

 facebook.fr/academie.creteil

 @accreteil

 linkedin.com/company/academie-de-creteil/

 @academiecriteil

